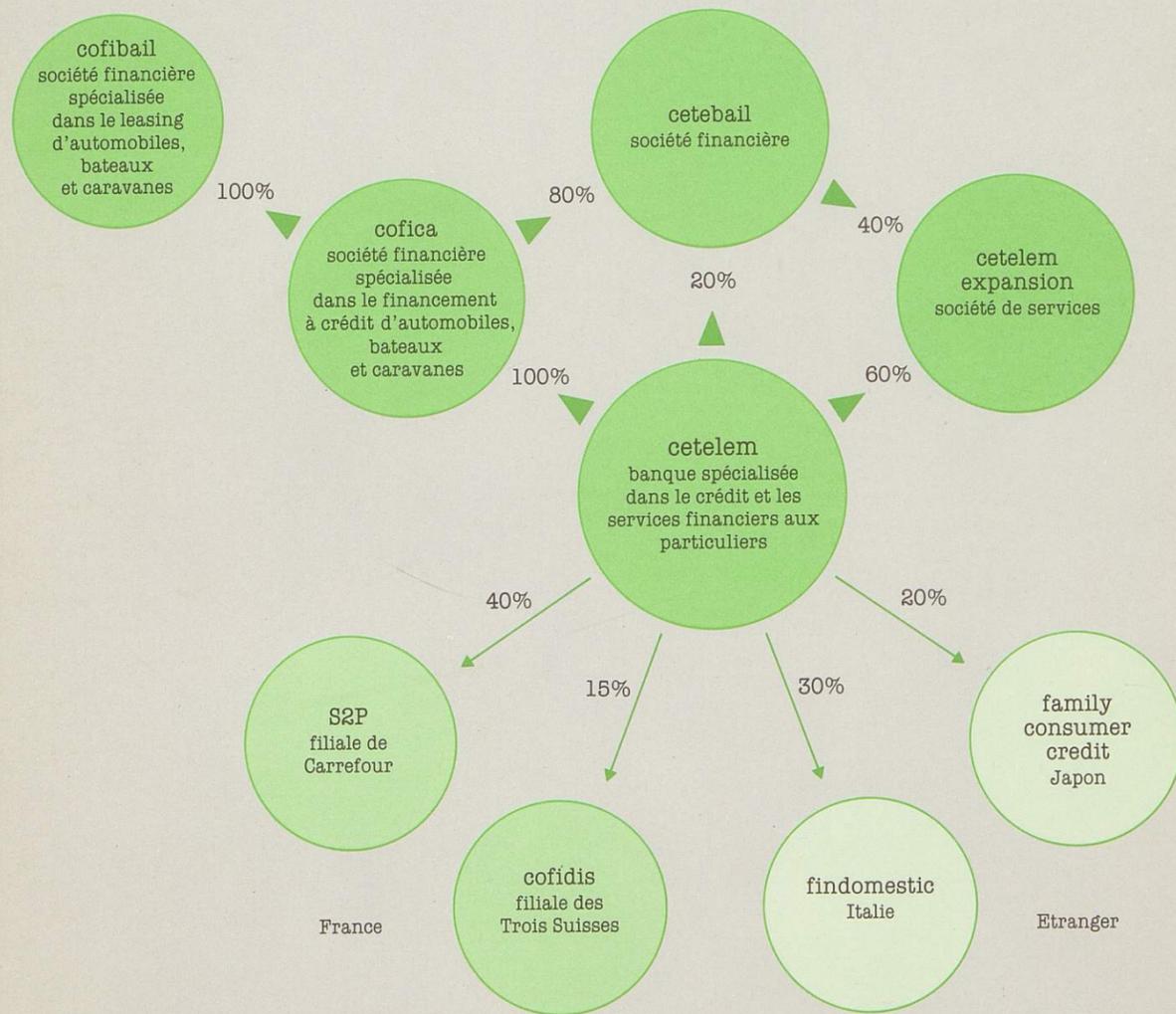


86 . cetelem exercice 1986 . cetelem  
exercice 1986 . cetelem exercice 1  
986 . cetelem exercice 1986 . cetele  
m exercice 1986 . cetelem exercice  
1986 . cetelem exercice 1986 . cetele  
m exercice 1986 . cetelem exercice  
1986 . cetelem exercice 1986 . cete  
lem exercice 1986 . cetelem exercic  
e 1986 . cetelem exercice 1986 . cete  
lem exercice 1986 . cetelem exerci  
ce 1986 . cetelem exercice 1986 . ce  
telem exercice 1986 . cetelem exerc  
ice 1986 . cetelem exercice 1986 . c  
etelem exercice 1986 . cetelem exer  
cice 1986 . cetelem exercice 1986 . c  
etelem exercice 1986 . cetelem exe  
rcice 1986 . cetelem exercice 1986 .  
cetelem exercice 1986 . cetelem ex  
ercice 1986 . cetelem exercice 1986  
cetelem exercice 1986 . cetelem ex  
ercice 1986 . **cetelem** exercice 19  
86 . cetelem **exercice 1986** . cetelem e  
xercice 1986 . cetelem exercice 198  
6 . cetelem exercice 1986 . cetelem

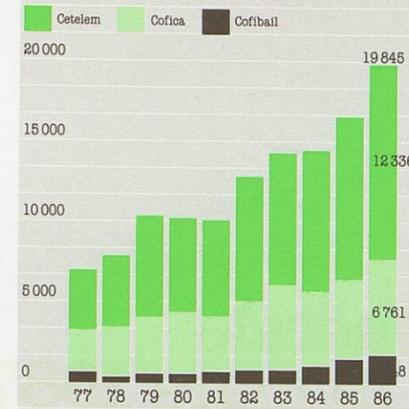
# le groupe cetelem et ses participations



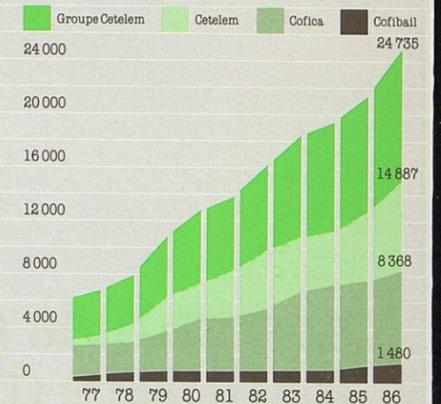
■ le Groupe Cetelem  
■ les participations dans le domaine du crédit

# développement du groupe cetelem en quelques chiffres

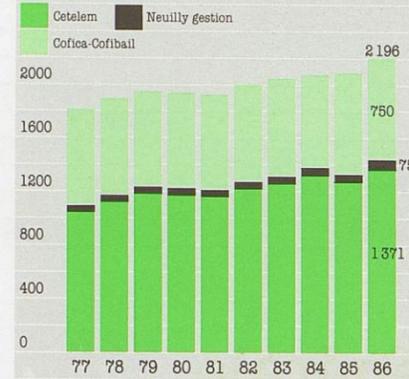
Production en millions de francs



Encours gérés au 31 décembre, en millions de francs



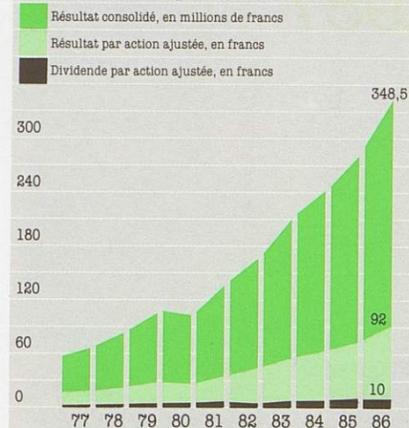
Effectifs



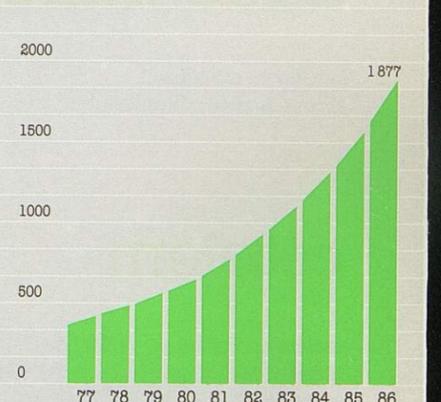
Implantations



Résultat net d'exploitation consolidé



Fonds propres consolidés en millions de francs



## assemblée générale ordinaire du 19 mars 1987

l'environnement	4
l'activité	8
le personnel	9
la gestion	10
cofica-cofibail	13
le groupe cetelem	15
les participations	16
la synthèse financière	18
les rapports des commissaires aux comptes	20
les résolutions	22
les comptes financiers et les comptes sociaux	24 à 44

## assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1987

le rapport du conseil	46
le rapport des commissaires	47

## cetelem

société anonyme au capital de 377 997 200 francs,\*  
registre du commerce Paris B 542 097 902,  
siège social : 5 avenue Kléber, 75116 Paris,  
direction générale : 89 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine,  
téléphone 47 38 85 85.

\* Après adoption des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Président d'honneur, fondateur  
Jacques de Fouchier

### Conseil d'administration

Présidents d'honneur  
Jean Chicoye  
Gérard de Chaunac-Lanzac

Président  
Pierre Boucher

Administrateurs  
Compagnie Bancaire représentée par  
André Lévy Lang  
Henry de Blanchard  
Henri Duhamel  
Loïc de Fouchier  
Léopold Jeorger  
Boris Méra  
Charly Pontier  
Paul-Roger Sallebert  
Pierre Vernimmen

### Censeurs

Henri Bouvatier  
Christian de Longevialle  
Michel Rubinstein  
Michel Tassart  
Claude Toussaint

### Commissaires aux comptes

Titulaires  
Cabinet Robert Mazars  
Castel, Jacquet et Associés

### Direction générale

Président-directeur général  
Pierre Boucher

Conseiller du président  
Jacques Pons

Directeur général adjoint  
Bernard Müller

composition après tenue de  
l'Assemblée Générale Ordinaire

## l'environnement

### Le Marché

Le marché de Cetelem résulte à la fois de la consommation des ménages et de leur recours au crédit pour en assurer le financement.

La consommation des ménages en produits industriels a augmenté en 1986 de 4% en volume, et de 6% en valeur. Elle a donc été assez soutenue, surtout au cours de la première moitié de l'année (8% de rythme annuel de croissance, en volume, au premier semestre et 1% au second).

Les ventes de téléviseurs ont bénéficié de l'attrait de la coupe du monde de football (de façon cependant moins prononcée qu'il y a quatre ans) ainsi que, probablement de l'essor des nouvelles chaînes. Ce dernier facteur, qui incite au multi-équipement, devrait s'amplifier dans les prochaines années.

Il favorise également les ventes de magnétoscopes, qui ont enregistré une progression en 1986 de 23% pour atteindre 850 000 unités. Le parc installé était ainsi de 3 600 000 appareils en fin d'année, soit 15% du nombre de téléviseurs.

Dans le domaine de la haute-fidélité, l'activité est restée pratiquement stable.

Dans le secteur du meuble, une reprise des affaires s'est manifestée après une année 1985 pendant laquelle était intervenu un renversement de tendance consécutif à 5 années de baisse : les ventes ont en effet augmenté de 2% en volume, avec cependant un nouveau tassement en fin d'année. Cette reprise

a été assez nette : elle a profité à chaque forme de distribution, et surtout aux spécialistes du secteur.

L'année a été bonne dans le domaine de l'électro-ménager, avec une croissance des ventes de 6%.

Cette croissance a été sensible pour tous les gros appareils ménagers, notamment les lave-vaisselle, + 5%, la France restant en retard par rapport à ses voisins européens en termes de taux d'équipement, pour ce dernier type de bien.

Dans le secteur automobile, les immatriculations de voitures neuves ont été supérieures aux prévisions les plus optimistes de la profession, grâce en particulier à un très fort mois de décembre : elles ont atteint 1 912 000 unités, soit 8% de plus qu'en 1985.

Le lancement de nouveaux modèles et le rajeunissement de certains autres, dans quasiment toutes les marques, ont en définitive eu sur le public un effet encore plus important qu'on pouvait le croire.

Dans le même temps, les transactions sur les automobiles d'occasion ont été de 14% moins nombreuses qu'en 1985.

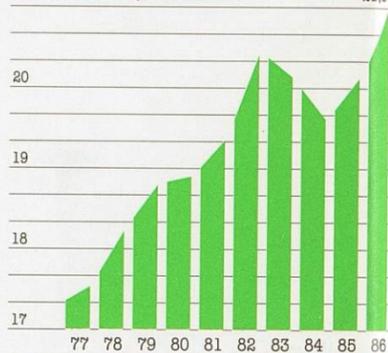
Ce phénomène résulte de l'introduction de contrôles de sécurité obligatoires, préalables à la vente de véhicules de cinq ans et plus : ceux-ci ont fait l'objet de 600 000 transactions de moins qu'en 1985, les ventes de voitures d'occasion de moins de cinq ans restant au niveau de 1985.

### Consommation des ménages

en milliards de francs 1970

source : INSEE, moyenne mensuelle

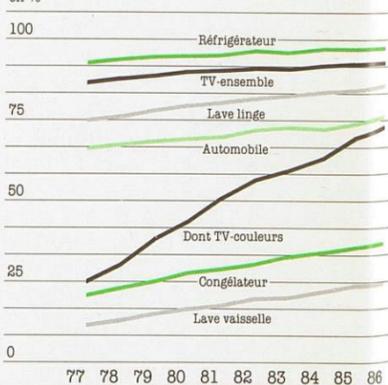
21,04



### Taux d'équipement des ménages

source : INSEE

en %



L'évolution de la deuxième composante du marché de Cetelem, le taux de recours au crédit, est plus difficile à appréhender, en l'absence de statistiques exhaustives sur la production de crédits distribués par les banques et sociétés financières.

Plusieurs constats, confortés par des impressions ou des informations partielles conduisent à penser que ce taux de recours au crédit a progressé en 1986.

Le montant des crédits aux particuliers ouverts par les adhérents à l'Association des Sociétés Financières (47% des encours de crédit à la consommation à fin 1985) a augmenté de 16% environ l'an passé.

Tout nous porte à croire par ailleurs que les autres membres de l'Association Française des Établissements de Crédit ont développé le crédit aux particuliers en 1986 à un rythme comparable, voire sensiblement supérieur, notamment sous la forme de prêts personnels.

Or ces chiffres sont à rapprocher de la croissance de la consommation des ménages soit 6%. Cette comparaison conduit ainsi à conclure à une plus grande utilisation du crédit par les particuliers.

Cela n'a rien de surprenant. Le montant total des emprunts par ménage français, hors prêt à l'habitat, s'élevait à 2 600 francs, soit 3% du revenu disponible ; à la même date il était de :  
- 20 000 francs en Allemagne soit 13% du revenu,

- 8 600 francs en Grande Bretagne soit 7% du revenu,

- 50 000 francs aux Etats-Unis soit 16% du revenu.

Il est donc raisonnable que le recours au crédit augmente en France. Il est même vraisemblable qu'il continuera à progresser pour rejoindre progressivement les niveaux constatés chez nos voisins européens.

Aussi n'est-il pas interdit de penser que le marché du crédit à la consommation recèle, en France, un potentiel de croissance significatif, quand bien même la consommation des ménages n'augmenterait que modérément au cours des prochaines années, hypothèse aujourd'hui la plus plausible.

### La concurrence

Faite de quelques sociétés spécialisées jusqu'il y a encore une dizaine d'années, notre concurrence s'est progressivement diversifiée et intensifiée depuis cinq ans; elle a été particulièrement vive en 1986.

En plus des intervenants d'origine, cette concurrence est maintenant composée :

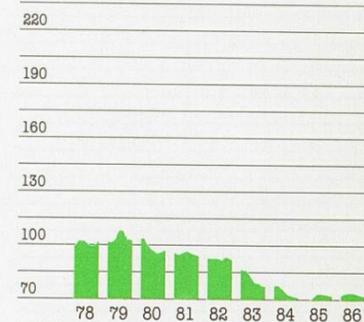
- des banques traditionnelles, soit par l'intermédiaire d'établissements spécialisés qu'elles ont achetés ou créés, soit, comme cela a été particulièrement sensible en 1986, directement auprès de leur clientèle de titulaires de comptes de chèques,
- des réseaux mutualistes, très actifs depuis de nombreuses années,
- des Caisses d'Épargne,

### Meuble : indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs (en volume)

Indice désaisonnalisé et corrigé du nombre de jours ouvrables

Indice mis en moyenne mobile sur 4 mois

Base 100 : 1977, source : Panel Cetelem



### Appareils électroménagers : indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs d'appareils électroménagers (en volume)

Indice désaisonnalisé et corrigé du nombre de jours ouvrables

Indice mis en moyenne mobile sur 4 mois

Base 100 : 1977, source : Panel Cetelem

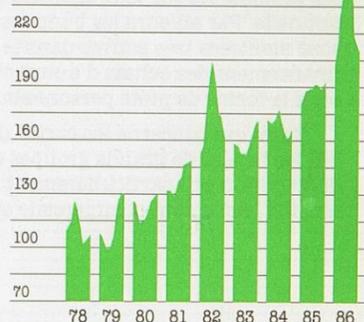


### Radio-télévision et matériels d'enregistrement : indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs (en volume)

Indice désaisonnalisé et corrigé du nombre de jours ouvrables

Indice mis en moyenne mobile sur 4 mois

Base 100 : 1977, source : Panel Cetelem



- des sociétés spécialisées, filiales de grands groupes de distribution, qui sont apparues pour la plupart depuis le début des années 1980; celles-ci interviennent surtout dans le domaine des cartes de crédit,

- en automobile, des sociétés captives filiales des constructeurs ou des importateurs.

Très vigoureuse l'an passé, la concurrence a surtout porté sur le financement sous toutes ses formes des achats de voitures neuves et sur les cartes de crédit.

Les sociétés filiales de constructeurs ou d'importateurs de voitures ont en effet multiplié des campagnes promotionnelles consistant à faire bénéficier certaines catégories d'acheteurs privilégiés, pendant des périodes limitées, de conditions de crédit notablement inférieures à son prix de revient. Ces campagnes, aussitôt copiées par la plupart des marques, n'ont en définitive pas provoqué de déplacements significatifs de parts de marché. Elles ont en revanche pesé sur les comptes d'exploitation des sociétés de crédit les pratiquant, lesquelles ont dû répercuter le coût de ces promotions sur leur clientèle traditionnelle. Par ailleurs les banques se sont montrées très actives dans le financement des achats d'automobiles, sous la forme de prêts personnels.

En ce qui concerne les cartes de crédit, les filiales de grands groupes de distribution ont particulièrement intensifié leur action commerciale en

1986, favorisant ainsi l'essor des cartes privatives, c'est-à-dire utilisables dans une seule enseigne ou un groupe de commerçants.

#### Taux d'intérêt et réglementation

L'évolution des taux d'intérêt s'est infléchi à la fin du premier semestre.

Le mouvement de baisse amorcé pendant l'été 1981, après que les taux aient culminé à leur plus haut niveau historique en juin, les a ramenés en cinq ans, d'une façon presque continue, à un plancher atteint à la fin du deuxième trimestre 1986 (de 7,1 à 7,3% pour les emprunts de moins de 5 ans sur le marché monétaire 7,8% pour le TMO, 9,6% pour le TBB) à partir duquel ils se sont à nouveau élevés de près d'un point, surtout en fin d'année.

Dans ce contexte, le taux de l'usure, défini par la loi du 28 décembre 1966 comme le double du taux moyen des obligations du semestre précédant celui auquel il s'applique, est redevenu contraignant pour les opérations de crédit à frais de gestion élevés: entre le premier et le second semestre de 1986, ce taux a en effet baissé de plus de cinq points, passant de 23,52% à 18,28%, alors que dans le même temps les conditions de refinancement des établissements de crédit ne diminuaient que de deux points en moyenne.

Aussi les Autorités Monétaires ont-elles remis en vigueur au 1<sup>er</sup> Juillet le dispositif de perceptions forfaitaires prévu pour des cas analogues dans la loi de 1966, et dont l'emploi avait été temporairement suspendu en juillet

#### Appareils HI-FI: indicateur du chiffre d'affaires des distributeurs (en volume)

Indice désaisonnalisé et corrigé du nombre de jours ouvrables

Indice mis en moyenne mobile sur 4 mois

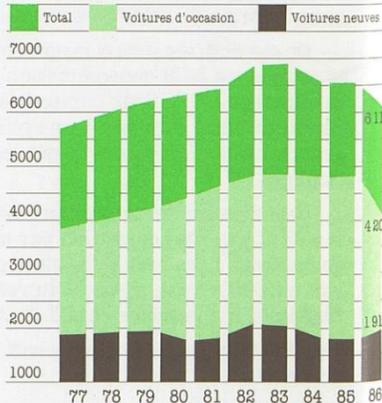
Base 100: 1977, source: Panel Cetelem



#### Immatriculations de voitures particulières

chiffres provisoires en 1986

en milliers



1979. Les établissements de crédit ont, dans le même temps, mis en place de nouveaux barèmes dont le niveau, perceptions forfaitaires comprises, s'est inscrit en baisse de 2 points en moyenne.

Le Comité des Usagers, instance consultative créée par la loi bancaire de 1984, a fait valoir au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, qui avait demandé son avis en cette occasion, que le mode de calcul du taux de l'usure était inadapté à son objet et devait être revu.

C'est également l'opinion de Cetelem, ainsi que des autres établissements de la profession. Le taux de l'usure est le taux au-dessus duquel les prêteurs deviennent des délinquants passibles de sanctions pénales: ce n'est donc pas dans l'esprit de la loi, un prix administré. Ce taux devrait ainsi être déterminé d'après la seule référence des taux pratiqués sur le marché, lesquels sont parfaitement réglés par le jeu de la concurrence. Il importerait de réformer la loi sur l'usure dans les meilleurs délais, et de la façon la plus simple possible, pour instaurer une véritable liberté des prix, laquelle favoriserait la baisse du coût du crédit dans le climat de concurrence que nous connaissons.

Le contrôle de l'évolution des contreparties de la masse monétaire s'est effectué en 1986 par le moyen du dispositif de contrôle de crédit qui s'est substitué en 1985 à l'encadrement du crédit.

Dans le même temps la mise en place des conditions préalables à une régulation de ces contreparties par les taux s'achevait: aussi en fin d'année, les Autorités Monétaires pouvaient-elles annoncer l'abolition du contrôle quantitatif du crédit qui avait singularisé la France quatorze années durant.

Le nouveau dispositif de contrôle par les taux, comparable au système américain, devrait permettre aux établissements de crédit les plus dynamiques une expansion traduisant davantage leurs capacités propres.

#### Taux d'intérêt

en %

— Taux des obligations — Taux de base bancaire — Taux du jour le jour

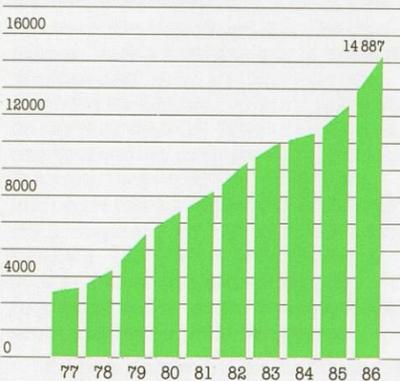


## l'activité

Production de Cetelem  
en milliards de francs



Encours Cetelem  
au 31 décembre, en millions de francs



1986 a été une année de forte expansion pour Cetelem : le montant des crédits distribués dans l'année, 12 336 millions de francs, a en effet progressé de 22 % par rapport à celui de 1985, lequel était lui-même supérieur de 17 % à celui de 1984; en deux ans, ce montant a augmenté de 43 %, alors que pendant la même période la croissance de l'indice INSEE des prix n'était que de 8 %.

Le nombre des crédits ouverts en 1986, 1 252 000, s'est inscrit en hausse de 19 % sur celui, 1 059 000, de 1985.

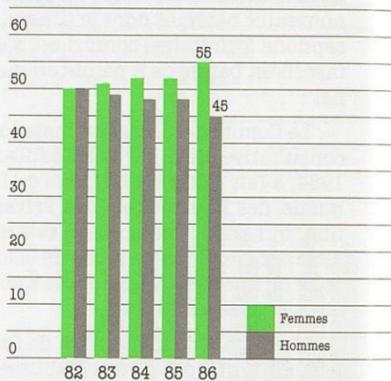
Par ailleurs, Cetelem s'est affirmé comme partenaire de la distribution; il est devenu, par l'intermédiaire de sa filiale Cetelem Expansion, le premier organisme français de formation professionnelle du commerce, (1 500 personnes ont suivi ses stages en 1986); il a traité 5,7 millions d'adresses au titre des fichiers commerciaux qu'il gère pour le compte des commerçants avec lesquels il collabore, 38 % de plus que l'année précédente.

En mai, Cetelem et la Centrale des Particuliers, son partenaire depuis plus de 16 ans, ont lancé ensemble un service télématique permettant l'entrée, le paiement, la consultation des petites annonces automobiles de la Centrale par Minitel.

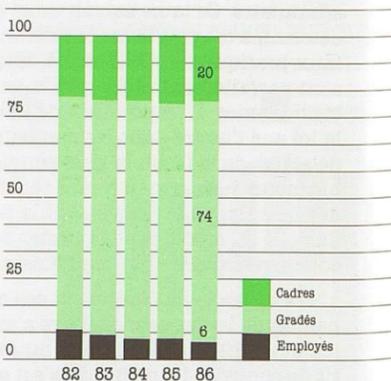
Les encours de crédit de Cetelem, 14 887 millions de francs au 31 décembre, ont progressé de 18 % au cours de l'année 1986. L'augmentation des encours moyens, assiette des produits et des charges, a été de 16 % dans l'exercice.

Le nombre de comptes de crédit gérés a atteint 1 873 000 au 31 décembre, en augmentation de 8 %.

Répartition hommes/femmes des effectifs  
en %



Répartition des effectifs par catégories  
en %



## le personnel

Nombreux sont les observateurs qui s'interrogent sur les causes de l'expansion accomplie par Cetelem dans un climat de forte concurrence. Celles qui tiennent aux connaissances, aux compétences, à l'organisation, aux techniques employées ressortent par ailleurs de la lecture du présent document. Une autre cause - 1986 a encore confirmé son poids - provient de l'exceptionnelle adhésion du personnel à la stratégie et aux buts de l'entreprise, ainsi que de son exemplaire ardeur à concourir à son développement.

Les effectifs de Cetelem ont globalement augmenté de 96 personnes en 1986, pour atteindre 1 371 personnes au 31 décembre; 190 recrutements ont été effectués dans l'année.

Cet accroissement des effectifs traduit la volonté qu'a Cetelem de mettre en place, à temps et dans la bonne mesure, le personnel nécessaire pour que la croissance de l'entreprise reste rapide, ordonnée, et que des progrès s'effectuent dans tous domaines en termes aussi bien qualitatifs que quantitatifs, notamment en matière de conditions de travail.

L'augmentation du nombre de personnes employées a, pour environ 60 %, porté sur le réseau des agences, 59 personnes de plus dans l'année, l'effectif atteignant 1 009 personnes au 31 décembre, dont les équipes n'avaient quasiment pas augmenté lors des deux années précédentes alors que la production et l'encours de crédit progressaient fortement pendant la même période.

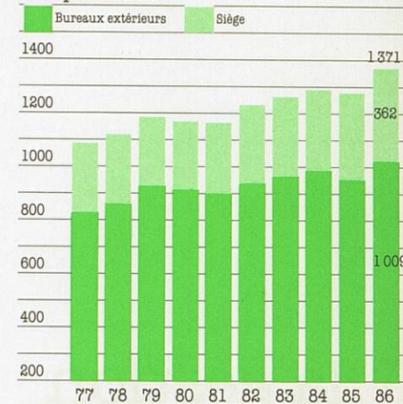
Les autres recrutements ont correspondu au renforcement des départements chargés de développer les projets et d'améliorer la productivité et la sécurité de la gestion, ainsi qu'à l'entrée dans l'entreprise de personnes de compétences ou d'expériences spécifiques.

Par ailleurs, les effectifs employés par le Groupement d'Intérêt Economique Neuilly Gestion, qui regroupe l'ensemble des moyens informatiques disponibles pour Cetelem et ses filiales, ont augmenté de 19 personnes dans l'année, pour atteindre 75 personnes au 31 décembre.

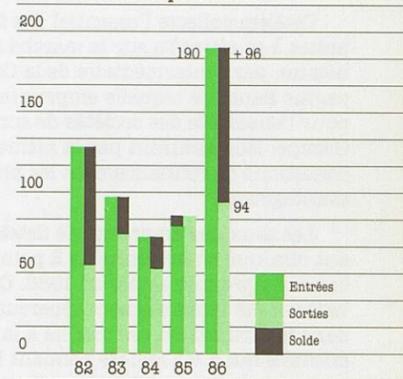
L'effort de formation (38 000 heures en 1986) et d'information a été accru en conséquence: les dépenses de formation professionnelle comptabilisées comme telles, à l'exclusion d'un certain nombre de séminaires internes, ont ainsi représenté 5,8 % de la masse salariale contre 5,4 % l'année précédente.

Aux rémunérations versées se sont ajoutés la participation légale des salariés aux fruits de l'expansion, 10,5 millions de francs soit 0,92 mois de salaire en moyenne par collaborateur, et l'intéressement immédiatement disponible prévu par l'Accord de Groupe en vigueur dans les sociétés filiales de la Compagnie Bancaire, 10,4 millions de francs soit 0,91 mois de salaire en moyenne par personne. La participation et l'intéressement ont ensemble enregistré une hausse unitaire moyenne de 40 %.

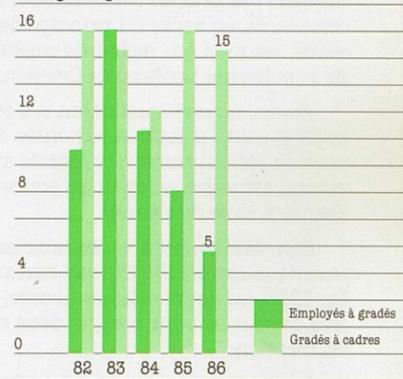
Répartition des effectifs par lieux  
d'implantation



Mouvements de personnel



Promotions avec changement de  
catégorie professionnelle



## la gestion

### Politique tarifaire

Cetelem collecte l'essentiel des fonds prêtés à sa clientèle sur le marché monétaire, par l'intermédiaire de la Compagnie Bancaire laquelle emprunte pour l'ensemble des sociétés de son Groupe, leur assurant par là même les conditions de refinancement les plus avantageuses.

Les taux des emprunts de Cetelem ont diminué en moyenne de 2 points au cours du premier semestre 1986. Cette baisse a été intégralement répercutée dans la tarification des crédits à la clientèle qui a été révisée pendant l'été, pour une part en juillet, pour l'autre en septembre. La gamme des barèmes a été complètement refondue à cette occasion, la hiérarchie des prix de vente traduisant aussi fidèlement que possible celle des prix de revient des crédits distribués, en vertu du principe de vérité des prix qui reste une constante de la politique tarifaire de Cetelem.

Aucun nouvel ajustement n'a été opéré ensuite malgré la remontée des taux de refinancement constatée au second semestre, surtout au cours des derniers mois de l'année.

Bien évidemment, si les taux se maintenaient en 1987 à leur niveau de fin 1986, ou augmentaient encore, Cetelem devrait en tenir compte dans sa tarification.

Les barèmes en vigueur à la fin de l'année écoulée s'échelonnaient ainsi de 12,5 % pour les prêts personnels importants de longue durée (par exemple pour financer de gros travaux d'amélioration de l'habitat) à 18,2 % plus perceptions forfaitaires, soit l'équivalent de 22,2 %, pour les plus petits crédits

distribués par l'intermédiaire de commerçants sur les lieux de vente (par exemple 3000 francs sur 12 mois pour l'achat d'un téléviseur).

Ces derniers crédits relèvent bien davantage de la prestation de service (facilité de paiement mise à disposition sur le point de vente, sept jours sur sept et treize heures par jour, grâce au réseau télématique de Cetelem) que du prêt d'argent; aussi est-il normal que leur prix de revient et, partant, leur prix de vente, apparaissent élevés si on les exprime sous la forme du taux effectif global requis par la loi, unité inadaptée à la mesure du prix d'un service, alors que les intérêts ne représentent qu'une faible somme en francs (à 22 % l'an pour un crédit de 3000 francs remboursés en douze mensualités, ils représentent 369 francs). Aussi insistons-nous ici à nouveau sur la nécessité de revoir, au delà de la refonte de la loi sur l'usure, évoquée plus haut, la définition de l'instrument de mesure du prix des petites opérations de crédit.

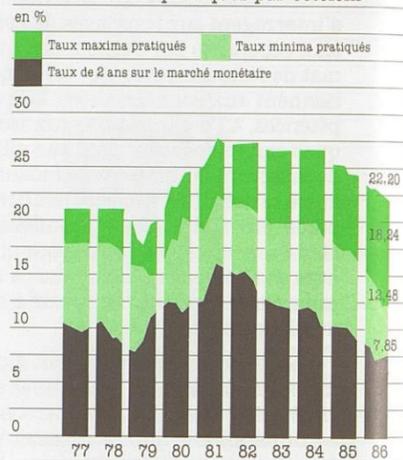
A titre de comparaison, les barèmes de Cetelem à la fin de l'année 1985 étaient compris entre 17,52 % et 24,35 %.

### Fonctionnement de l'entreprise

Les frais généraux de Cetelem ont augmenté de 17 % en 1986, soit une progression comparable à celle de l'encours moyen des crédits; le pourcentage de ces frais rapporté à l'encours est ainsi resté stable à 5,8 %.

Or les frais généraux de 1986 étaient constitués de deux catégories de charges: des frais d'exploitation couvrants d'une part, des charges spécifi-

Taux d'intérêt pratiqués par Cetelem



ques résultant de mesures ou d'investissements destinés à améliorer la compétitivité future de nos opérations d'autre part.

Les premiers n'ont augmenté que de 15 %, rythme inférieur à celui de la progression de l'encours, ce qui traduit les gains de productivité effectivement réalisés en 1986.

Parmi les secondes, on peut d'abord évoquer celles qui ont résulté du renforcement de nos moyens télématiques et informatiques.

Notre centre serveur, dont la puissance avait été sensiblement accrue à la fin de 1985, a été doté d'une nouvelle unité centrale Prime 9750 un an plus tard. Ce centre reliait Cetelem à 15000 commerçants en décembre 1986 et 70 % des crédits distribués sur les lieux de vente ont transité l'an dernier par le réseau télématique (58 % en 1985). Par ailleurs, le nombre de terminaux d'informatique de gestion installés dans les agences et les immeubles de Neuilly, a été porté à 1030, soit 320 unités de plus qu'à la fin 1985. Pratiquement, chaque poste opérationnel se trouvait ainsi équipé en fin d'année d'un écran et d'une demi imprimante, l'objectif poursuivi étant d'alléger ainsi le volume d'états commerciaux et de gestion édités sur papier.

En matière immobilière, nous avons achevé en 1986 la refonte complète de notre réseau d'agences entreprise l'année précédente.

Ce programme permet, par les regroupements que nous avons effectués dans des locaux plus fonctionnels, nouveaux ou réaménagés, de réduire globalement nos surfaces occupées dans nos agences, et d'en diminuer le coût à terme, toutes choses égales d'ailleurs.

Le nombre d'implantations de Cetelem est ainsi passé de 101 au 31 décembre 1985 à 89 à la fin de l'année écoulée.

En termes financiers, ces mesures immobilières se sont traduites par une charge supplémentaire en 1986 (amortissement des travaux, dépenses d'aménagement et de déménagement, loyers dans les locaux en instance de cession...); elles généreront à niveau d'activité comparable des économies faibles en 1987, sensibles à partir de 1988.

L'examen de la structure de nos frais généraux et de son évolution dans le temps fait ressortir le poids plus faible des frais de personnel (45 % en 1986, 51 % en 1981) et la part croissante des dépenses informatiques (10 % en 1986, 6 % en 1981).

Il importe également de souligner le poids élevé de la fiscalité indirecte sur les comptes de Cetelem: la taxe sur salaires, la contribution sociale de solidarité, la TVA non récupérable, les frais de timbre de dimension, la taxe sur encours, la contribution financière ont représenté 118 millions de francs en 1986, soit l'équivalent de 0,9 point barème (0,5 en 1980).

L'efficacité du recouvrement des créances impayées s'est maintenue à un niveau compatible avec notre volonté de satisfaire le plus grand nombre de demandes de crédit et de résoudre à l'amiable, autant qu'il est possible, les incidents de paiement.

Les pertes classées dans l'année ont représenté 82 millions de francs, soit 0,60 % des encours contre 72 millions de francs (0,62 % de l'encours) en 1985.

La charge du risque sur le compte d'exploitation, égale à la variation des provisions pour créances douteuses majorée des pertes, s'est élevée à 137 millions de francs soit 1 % des encours.

#### Gestion financière

La suppression du dispositif de contrôle quantitatif du crédit, annoncée fin 1986 et prenant effet à partir du premier janvier 1987, constitue un facteur d'allègement de nos charges.

Cette mesure nous évitera en effet à l'avenir de recourir à de nouvelles ressources chères (emprunts obligataires, désencadrement à court terme) ou de constituer des réserves non rémunérées sur nos crédits.

Mais les économies devant en résulter n'apparaîtront que très progressivement dans le temps, au rythme de l'amortissement des emprunts obligataires que nous avons émis ou acquis sous le régime précédent de contrôle de crédit.

L'ampleur de ces économies, exprimées en points barèmes, dépendra évidemment du rythme de croissance futur des encours de Cetelem, c'est-à-dire de l'assiette sur laquelle le surcoût

résiduel résultant des emprunts obligataires encore en cours sera réparti. Aussi nous sommes-nous efforcés, dès la fin de 1986, d'accélérer cet amortissement en nous portant acquéreur des obligations que nous avons émises.

Nous avons ainsi racheté 50 900 titres de notre emprunt 12 % de juillet 1985 et 2 900 titres de notre emprunt 18,20 % de juillet 1981. Ces rachats ont porté sur un montant nominal total de 269 millions de francs.

Ils ont entraîné une charge de 40,4 millions de francs dans les comptes de 1986 (le montant des primes de remboursement) et produiront ensuite des économies annuelles de 6,5 millions de francs jusqu'à la date d'amortissement prévue à l'origine des emprunts correspondants.

Il convient de rappeler que les comptes de 1985 avaient supporté des frais d'émission à hauteur de 29 millions de francs.

Les évolutions intervenues au cours du second semestre de 1986 aux plans de l'environnement économique et de la concurrence appelaient à un renforcement des fonds propres de Cofica, principale filiale de Cetelem : les taux d'intérêt sur le marché monétaire étaient à nouveau orientés à la hausse, Cofica devait souvent accepter de fortes baisses de ses conditions tarifaires consécutives aux campagnes promotionnelles des filiales de crédit des constructeurs et importateurs d'automobiles, campagnes qui se poursuivaient et s'amplifiaient.

Aussi le Conseil d'Administration de Cofica, dans sa réunion du 18 novembre 1986, a-t-il décidé de porter le capital de 86 625 300 francs à 199 237 800 francs au moyen de l'émission de

Résultat de Cetelem  
en millions de francs



2 252 250 actions de 50 francs émises à 280 francs, à souscrire en numéraire. L'apport total en fonds propres en résultant a été de 630 millions de francs.

Cetelem a décidé d'exercer normalement tous les droits de souscription attachés à ses actions et s'est vu attribuer les actions non souscrites à l'issue du délai de souscription. Sa part dans le capital de Cofica s'élevait à 99,9 % au 31 décembre 1986.

#### Résultats

Le résultat d'exploitation après impôts de Cetelem a progressé de 17 % en 1986 (1) pour s'établir à 170,5 millions de francs.

Avant impôt, ce résultat n'a augmenté que de 7 % : Cetelem a en effet décidé d'utiliser des dispositions fiscales favorables (baisse du taux d'imposition sur les bénéfices ramené de 50 % à 45 %) pour baisser ses conditions tarifaires.

Le résultat net, après impôts, de la société — c'est-à-dire son bénéfice net avant dotation à la provision pour éventualités diverses, provision à caractère de réserves — a été de 318,3 millions de francs.

Ce résultat comprend 152,8 millions de francs de dividendes, constitués pour l'essentiel de ceux reçus de Cofica, 142,6 millions de francs, de la Foncière de la Compagnie Bancaire, 7,3 millions de francs, et de S2P, 2 millions de francs.

Le montant des dividendes perçus en 1985 avait été de 21,8 millions de francs.

(1) Résultat après impôts, après amortissements et provisions d'exploitation, hors plus et moins-values à long terme et revenus du portefeuille-titres, et après contribution financière.

## cofica-cofibail

Cofica et sa filiale Cofibail, financier, la première sous forme de crédit, la seconde sous forme de location avec option d'achat les ventes à des particuliers de voitures, bateaux et caravanes.

Par son réseau de 8 500 concessionnaires et agents de toutes marques, Cofica est la première société spécialisée dans le crédit automobile qui soit indépendante des constructeurs et des importateurs.

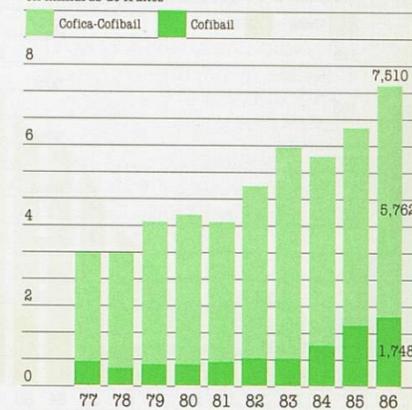
#### L'activité

La production de Cofica et Cofibail, exprimée comme la somme des crédits ouverts par Cofica et des achats, TVA incluse, de Cofibail, a atteint 7 510 millions de francs en 1986, contre 6 425 millions de francs l'année précédente.

Elle correspond à 212 000 opérations de financements. Dans un environnement caractérisé par la vive reprise du marché de l'automobile et par l'attitude des sociétés de crédits liées aux constructeurs automobiles ou aux importateurs de voitures, qui ont poursuivi sans relâche leurs opérations de promotion de ventes fondées sur des crédits à très faible taux d'intérêt, cette forte progression de l'activité, 17 % traduit l'efficacité du partenariat institué entre Cofica et ses partenaires automobiles.

Ce partenariat se manifeste au travers d'un ensemble de services proposés par Cofica et Cofibail : Cofica a ainsi accordé à ses partenaires 981 millions de concours nouveaux, 12 % de plus qu'en 1985, essentiellement destinés au financement de leurs stocks. En 1986, Cofica a organisé par l'intermédiaire de Cofiplus, créée il y a 18 mois, 77 stages de formation regroupant environ 800 personnes. L'entreprise a par ailleurs développé le

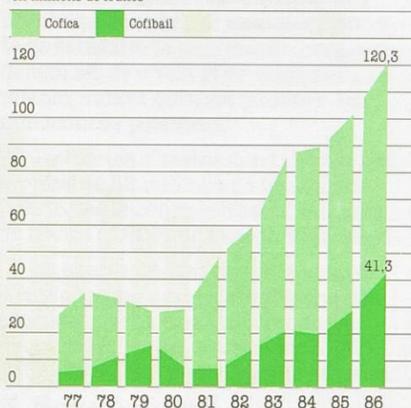
Production de Cofica-Cofibail et Cofibail  
en milliards de francs



Encours de Cofica-Cofibail et Cofibail  
en milliards de francs



Résultat de Cofica et Cofibail  
en millions de francs



traitement des fichiers commerciaux des concessions. D'autre part, en développant des applications télématiques de messagerie électronique et de transmission de dossiers, Cofica a amélioré sa communication avec ses partenaires.

Les encours de Cofica et Cofibail, 9847 millions de francs au 31 décembre, ont progressé de 13% au cours de l'année 1986. Le nombre de comptes gérés atteignait à cette même date 445000.

**La gestion**

La politique tarifaire de Cofica s'inspire des mêmes principes que celle de Cetelem : adapter ses barèmes à ses conditions de refinancement en restant compétitif au plan concurrentiel. Cofica a dû accepter en 1986 de fortes baisses de ses conditions tarifaires lorsque ses concurrents réalisaient des opérations de promotion. Aussi pour en compenser l'effet et maintenir une rentabilité satisfaisante pour l'ensemble des opérations nouvelles, Cofica a-t-elle été contrainte de pratiquer au 1<sup>er</sup> semestre 1986, des baisses sur son barème de base plus faibles que ce qu'autorisait l'évolution des taux sur le marché monétaire. Les effectifs de Cofica et Cofibail ont progressé de 19 personnes pour atteindre 750 personnes.

**Les résultats**

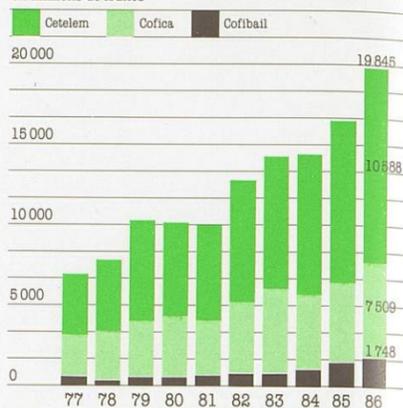
Le résultat d'exploitation avant impôt de Cofica ressort à 224,2 millions de francs, supérieur de 12% à celui de l'an dernier.

Le résultat net, après impôt, de la société est de 120,3 millions de francs.

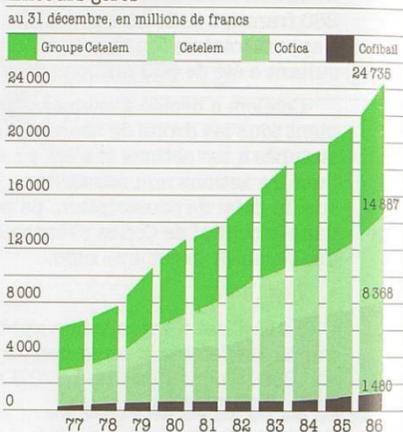
Cofica distribuera, en quasi-totalité à Cetelem, un montant total de dividendes de 117 millions de francs, correspondant à 29,4 francs par action, avoir fiscal non compris.

De son côté, Cofibail a obtenu un résultat financier, après impôt, de 41,3 millions de francs. Sur ces résultats, Cofibail distribuera 9 millions de francs, soit un dividende unitaire de 18 francs.

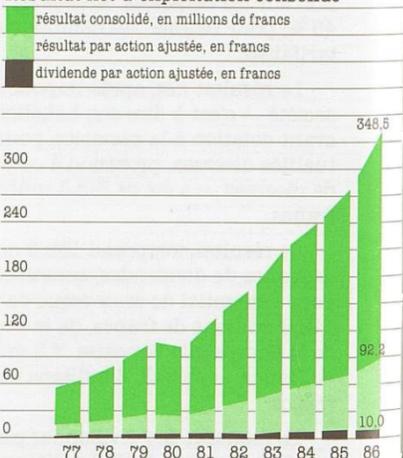
Production  
en millions de francs



Encours gérés



Résultat net d'exploitation consolidé



# le groupe cetelem

Cetelem, Cofica, Cofibail, Cetebail, société de location vente dont l'activité a été mise en sommeil en 1983, et Cetelem Expansion, société de services destinés au monde de la Distribution, sont les sociétés qui constituent en France le Groupe Cetelem.

**Activité**

En 1986, les financements nouveaux accordés par le Groupe Cetelem se sont élevés à 19846 millions de francs, soit 20% de plus que l'année précédente, année au cours de laquelle la production avait déjà fortement progressé (15%).

Le nombre des financements accordés augmenté du nombre des ouvertures de comptes permanents, 1464000, s'est accru de 16%.

Les concours à la clientèle ont progressé de 16% et ont été portés à 24735 millions de francs. Ce total est constitué de 2318000 opérations distinctes.

**Les résultats**

Pour l'ensemble du Groupe, le résultat d'exploitation consolidé, déterminé après imputation de toutes les charges d'exploitation et compte non tenu des plus ou moins-values à caractère exceptionnel, est de 621,3 millions de francs.

Après provision pour impôt, le résultat net consolidé, calculé après déduction de la part des tiers, s'élève à 348,5 millions de francs. Il dépasse ainsi de 23% celui de 1985, et correspond, pour chaque action, à un profit net de 92 francs. Il intègre en particulier 14 millions de francs de dividendes

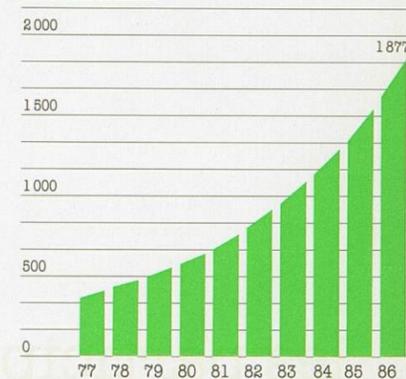
de ses participations, en particulier la Foncière de la Compagnie Bancaire et S2P.

Pour leur part, les fonds propres après affectation des bénéfices de 1986, atteignent 1876,5 millions de francs. Ils représentent 7,6% des encours gérés par le Groupe.

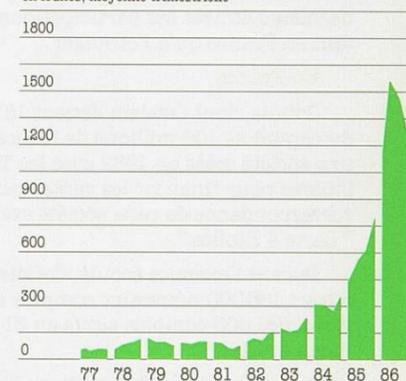
Ces performances financières expliquent l'intérêt croissant de la Bourse pour l'action Cetelem. Le volume d'échanges a, pour la troisième année consécutive, progressé de plus de 60% par rapport à l'année précédente. De 1985 à 1986, le nombre de transactions annuelles est ainsi passé de 755000 à 1220000.

Ces performances justifient également la forte progression des cours de l'action Cetelem durant les premiers mois de l'année. Par la suite, la conjonction des contraintes de la loi sur les prêts d'argent de 1966 et des tensions apparaissant sur les marchés de l'argent, ont provoqué un repli du cours qui en décembre cõtait en moyenne 1369 francs, soit 55% de plus qu'un an auparavant. Ce cours correspondait à 15 fois son résultat net consolidé de l'année 1986.

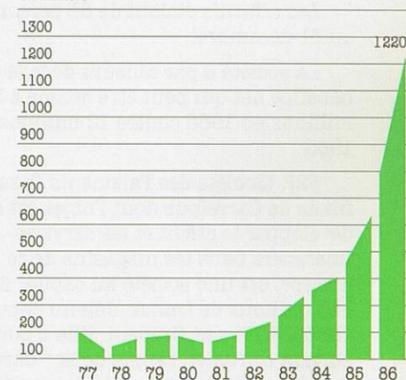
Fonds propres consolidés  
en millions de francs



Cours ajustés de l'action Cetelem  
en francs, moyenne trimestrielle



Nombre d'actions échangées en bourse  
en milliers



## les participations

Dans le domaine du crédit à la consommation, Cetelem a développé ces dernières années ses participations tant en France qu'à l'étranger.

### En France

Cofidis, dont Cetelem détient 15 % du capital de 100 millions de francs est une société créée en 1982 avec les Trois Suisses pour financer les ventes par correspondance de cette société avec la "Carte 4 Etoiles".

Durant l'exercice écoulé, Cofidis a ouvert 165 000 nouveaux comptes et gérait 381 000 comptes actifs au 31 décembre 1986.

Sa production, 1 627 millions de francs, et ses encours en gestion en fin d'année, 1 090 millions de francs, ont progressé respectivement de 77 % et 80 %.

Les effectifs étaient de 81 personnes au 31 décembre.

La société a par ailleurs dégagé un bénéfice net qui peut être estimé à 22 millions en 1986 contre 12 millions en 1985.

S2P, (Société des Paiements Pass), filiale de Carrefour dont l'objet est de développer le crédit et les services financiers dans les magasins de ce Groupe, est une société au capital de 145 millions de francs, détenu depuis 1985 à 40 % par Cetelem. Elle a poursuivi la diffusion rapide de la "Carte Pass" en 1986, le nombre des magasins Carrefour en faisant la promotion, ayant augmenté de 8 dans l'année, pour atteindre 53. 73 000 Cartes ont été ouvertes durant l'exercice et l'encours de cartes actives était de 322 000 au 31 décembre 1986.

La croissance de la production, 810 millions de francs, s'est établie à 71 %, tandis que les encours atteignaient 794 millions de francs au 31 décembre 1986.

Les effectifs se sont accrus de 29 personnes; ils étaient de 77 personnes en fin d'année.

Le bénéfice net réalisé par la société est de 17,1 millions de francs contre 16,0 millions de francs en 1985.

Sur ce dernier résultat, 5 millions de francs avaient été distribués en 1986.

### A l'Etranger

Family Consumer Credit, au Japon, est une société financière dont Cetelem détient 20 % du capital de 12 millions de francs (1). Cette société a distribué au cours de son exercice clos le 31 septembre 1986, 6 862 millions de financements nouveaux correspondant à 394 000 opérations. Son encours atteignait à cette date 4 085 millions de francs. Family Consumer Credit a dégagé un bénéfice de 3,9 millions de francs.

Findomestic en Italie, est un établissement dont Cetelem détient 30 % du capital de 25 millions de francs (2) au 31 décembre 1986, la Compagnie Bancaire étant pour sa part actionnaire à hauteur de 5 %. La société a été créée en 1984 avec des partenaires italiens, elle est spécialisée dans l'assistance financière à la distribution de biens d'équipements familiaux. En 1986, Findomestic a poursuivi le développement harmonieux de son réseau d'agences, 19 contre 13 un an plus tôt,

et de ses effectifs, 132 personnes en fin d'année, développement que les résultats d'activité rendent nécessaire.

La production a, en effet, atteint 904 millions de francs pour 94 000 financements réalisés. L'encours s'élevait au 31 décembre 1986 à 760 millions de francs, contre 180 un an auparavant, et correspondait à 97 000 comptes en gestion.

Pour son premier exercice plein, Findomestic dégagera un bénéfice net de l'ordre de 3 millions de francs.

(1) 100 yens = 4,03 francs en 1986.

(2) 1 000 liras = 4,75 francs en 1986.

## les comptes de 1986

synthèse financière	18
les rapports des commissaires aux comptes	20
les résolutions	23
cetelem, comptes de résultats	24
cetelem, bilans	26
cetelem, comptes de résultats résumés	28
cetelem, bilans résumés	30
cetelem, résultats financiers de la société	32
cetelem, portefeuille-titres	33
renseignements sur les filiales et les participations	34
cofica, comptes de résultats	36
cofica, bilans	37
cofibail, comptes de résultats et bilans financiers	38
cetebail, comptes de résultats et bilans financiers	39
cetelem, comptes de résultats consolidés	40
cetelem, bilans consolidés	41
note sur les comptes consolidés	42

## synthèse financière

La brochure qui précède la synthèse financière expose avec détail les informations relatives à l'environnement, aux politiques suivies par Cetelem et ses filiales, à leurs résultats commerciaux et financiers ainsi qu'aux participations.

Votre société a distribué 12,3 milliards de crédits nouveaux, soit 22% de plus que l'année précédente. Cette production correspond à 1 252 000 dossiers ouverts contre 1 059 000 en 1985.

Les encours de crédit, assiette des produits et des charges de votre société, ont été portés à 14,9 milliards de francs en fin d'année, soit une progression de 18% d'une année sur l'autre. En moyenne sur l'année, le taux de croissance des encours s'établit à 16%.

En raison des baisses de barèmes opérées au cours de l'exercice, les produits d'exploitation bancaire n'ont progressé que de 6%, 10 points de moins que le taux de croissance des encours moyens. Ces modifications de barèmes avaient été rendues possibles par la poursuite en 1986 de la baisse des taux de refinancement sur le marché monétaire. Les charges financières ont ainsi fléchi de 1% par rapport à 1985, malgré le réaménagement de la dette obligatoire de votre société. 269 millions de francs d'emprunts obligataires ont été rachetés: 255 millions concernent l'emprunt émis en 1985 pour une durée de 12 ans au taux de 12%, le solde, 14 millions de francs, concernant l'emprunt 18,20% émis en 1981. Ce réaménagement a eu pour effet de générer une charge exceptionnelle de 40,4 millions de francs égale à la différence entre le prix d'acquisition de ces titres et leur valeur nominale. Il permettra à l'avenir d'atténuer nos charges financières, et cela pour toute la période restant à couvrir des emprunts ayant fait l'objet de rachats.

La croissance des frais généraux, 17%, a été du même ordre de grandeur que celle de nos encours. La politique d'investissements destinés à améliorer la compétitivité future de nos opérations s'est poursuivie. Elle s'est manifestée essentiellement au niveau de

l'informatisation et de la refonte de notre réseau d'agences en matière immobilière.

De leur côté, les effectifs ont progressé de 96 personnes en cours d'année, l'accroissement portant essentiellement sur le réseau d'agences. Les effectifs de votre société s'élevaient ainsi à 1 371 personnes au 31 décembre 1986.

La charge du risque sur le compte d'exploitation a été contenue à 1% des encours en gestion. Les encours impayés s'élevaient au 31 décembre 1986 à 499 millions de francs, soit 3,4% de l'encours total. Les provisions disponibles étaient à cette même date de 307 millions de francs, correspondant à 61,5% de nos encours impayés.

Le résultat d'exploitation avant impôt de votre société s'élève à 323 millions de francs, soit 7% de plus qu'en 1985. Pour la première fois ce résultat intègre une provision au titre de la contribution financière qui sera versée en 1987, dont le montant pour l'exercice est de 7,2 millions de francs.

Après impôt, le résultat de votre société ressort à 318,3 millions de francs. Sur ce résultat, votre Conseil a jugé opportun de prélever la somme de 250 millions de francs pour doter la provision pour éventualités diverses, portant cette dernière à 507 millions de francs au 31 décembre 1986.

Aussi le bénéfice dont vous avez à fixer la répartition est-il de 68,3 millions de francs.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1985 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir à des salariés de votre société ou de ses filiales des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à

émire. 1 042 actions ont ainsi été émises en 1986 par levée d'options: le nombre total d'actions de Cetelem a été porté à 3 779 975, le capital social s'élevant à 3 779 975 000 francs. Votre Conseil vous propose le maintien du dividende à 10 francs par action, auquel s'ajoute l'avoir fiscal de 5 francs.

Le montant total distribué aux actionnaires s'élèverait ainsi à 37,8 millions de francs.

Votre Conseil vous propose l'affectation suivante du bénéfice social:

Bénéfice à affecter	Francs
Bénéfice net	68 293 449,15
Report à nouveau	80 439,33
Total	68 373 888,48

Emplois	Francs
Réserve légale	10 420,00
Réserve provenant des provisions pour investissement libérées	3 104 602,00
Réserve spéciale provenant des plus-values à long terme	462 927,00
Réserve facultative	26 900 000,00
Dividende	3 779 975,00
Total	68 277 699,00

Le solde, soit 96 189,48 ferait l'objet d'un report à nouveau.

Votre filiale Cofica a connu une activité soutenue en 1986. Réalisée sous la forme de crédits ou de locations avec option d'achat par l'intermédiaire de Cofibail, la production totale a atteint 7,5 milliards de francs, soit 17% de plus que l'année précédente. Les encours de Cofica et Cofibail atteignent 9,8 milliards de francs au 31 décembre 1986, en hausse de 13%.

Le bénéfice après impôt de Cofica s'est établi à 124,2 millions de francs en 1986, soit 23% de plus que l'année précédente.

Pour sa part, le résultat financier de Cofibail ressortait à 41,3 millions de francs, en hausse de 44%.

En 1986, le capital de Cofica a été porté de 86,6 millions de francs à 199,2 millions de francs par l'émission de 2 252 000 actions nouvelles de 50 francs, au prix unitaire de 280 francs. Cet apport de fonds propres se justifie par l'évolution de l'environnement économique et de la concurrence de Cofica: le taux maximum autorisé par la loi du 28 décembre 1966 sur les prêts d'argent est devenu plus contraignant et les sociétés de crédit liées aux constructeurs automobiles poursuivent sans relâche leurs opérations de promotion, fondées sur de très faibles taux d'intérêt.

Votre société a souscrit à cette augmentation de capital et a porté à cette occasion sa participation dans la société Cofica à 99,90% contre 99,78% auparavant.

Le résultat net d'exploitation consolidé de Cetelem a été de 23% supérieur à celui de l'année précédente, 348,5 millions de francs. Il correspond à 92 francs par action.

Après répartition des bénéfices, les fonds propres consolidés de votre société atteignent 1 876,5 millions de francs.

Au 31 décembre 1986, la Compagnie Bancaire, avec une participation de 68,40%, était le seul actionnaire identifiable détenant plus de 5% du capital de votre société.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 1985, votre Conseil a décidé dans sa séance du 19 juin 1986, d'attribuer 2 700 options nouvelles aux salariés de Cetelem ou de l'une des sociétés ou groupements qu'elle contrôle. Ces options, valables

cinq ans, ouvraient droit, au 31 décembre 1986, à 2 700 actions Cetelem au prix unitaire de 1 283 francs.

Monsieur Bernard Aubergier a démissionné le 16 septembre 1986 de son mandat d'Administrateur. Votre Conseil l'a assuré de sa reconnaissance pour les conseils avisés dont il l'a fait bénéficier; il a coopté Monsieur Léopold Jeorger pour le remplacer. Nous vous invitons à ratifier cette nomination. Les mandats de Messieurs Charly Pontier et Paul-Roger Sallebert, viennent à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous en proposons le renouvellement. Conformément à l'article 25 des statuts, ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 1993 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1992.

Monsieur Louis de Chastellux, dont le mandat de Censeur parvient à son terme avec la présente Assemblée, n'en sollicite pas le renouvellement. Votre Conseil le remercie pour sa collaboration fructueuse et, pour le remplacer, vous propose de nommer Censeur Monsieur Henri Bouvatier. Conformément à l'article 32 des statuts, le mandat de Monsieur Henri Bouvatier prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 1993 qui statuera sur les comptes de 1992.

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires du Cabinet Mazars et de la société Castel, Jacquet et Associés ainsi que ceux des Commissaires aux Comptes suppléants de Messieurs Patrick de Cambourg et Jean-Marc Montserrat viennent à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous en proposons le renouvellement pour une période de six exercices qui s'achèvera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1993, pour statuer sur les comptes de 1992.

# rapport des commissaires aux comptes

exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1986

## Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 avril 1981, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi ; relatifs à l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1986.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les recommandations de la profession.

La provision pour éventualités diverses (non déductible du bénéfice imposable) dont la dotation au titre de l'exercice 1986 s'est élevée à 250 millions de francs comparée à 77 millions de francs au titre de l'exercice 1985 et qui figure au passif du bilan pour un montant total de 507 millions de francs, est assimilable à une réserve et fait l'objet d'un retraitement approprié en consolidation.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels, tels qu'ils sont annexés au présent, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Vérification et informations spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 10 février 1987

Commissaires aux Comptes  
Castel Jacquet & Associés,  
Cabinet Robert Mazars,  
Claude Castel, Yves Bahon,  
Robert Mazars, José Murette.

## Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons par reçu avis, au titre de l'exercice 1986, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil d'Administration et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966.

Des conventions antérieurement autorisées ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 1986.

### Conventions avec Cetelelem

1. Cette société a confié à Cetelelem le traitement des dossiers contentieux provenant de son activité et nécessitant l'intervention d'une procédure judiciaire.

Au cours de l'exercice, Cetelelem a facturé au titre des prestations fournies dans le cadre de cette convention, un montant hors taxes de 150720 francs.

2. Cetelelem assure l'étude des dossiers et les opérations de recouvrement et de correspondance acheteur pour le compte de Cetelelem.

Au cours de l'exercice, Cetelelem a facturé à ce titre à Cetelelem un montant hors taxes de 145556 francs.

Les personnes concernées par ces deux conventions sont M. Boucher, Président de Cetelelem, et M. de Chaunac-Lanzac, Administrateur de Cetelelem ; tous deux Administrateurs de Cetelelem.

## GIE Neuilly Gestion

Cetelelem confie au GIE Neuilly Gestion ses travaux informatiques et à ce titre, le GIE Neuilly Gestion a facturé à Cetelelem un montant de 69849595 francs.

Les personnes concernées sont :  
- M. Boucher, Président de Cetelelem et de Cofica et Administrateur du GIE,  
- M. de Chaunac-Lanzac, Administrateur de Cetelelem et de Cofica,  
- M. Chicoye, Administrateur de Cofica, de Cetelelem et de Cardif,  
- La Compagnie Bancaire, représentée par M. Lévy-Lang, Administrateur de Cetelelem, de Cofica et de la Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France (Cardif), les sociétés Cofica et Cardif étant membres du GIE.

## Cardif

Cetelelem met à la disposition de Cardif son organisation commerciale et assure certaines tâches de gestion ; Cetelelem est en outre mandataire spécial de Cardif pour le recouvrement des primes et accessoires afférents aux contrats d'assurance souscrits par les clients de cette dernière.

Cetelelem a facturé à ce titre à Cardif un montant hors taxes de 22266458 francs.

Les personnes concernées sont les mêmes que pour la convention précédente.

## Cofica

Cetelelem assure le traitement des dossiers contentieux de Cofica et lui a facturé à ce titre un montant hors taxes de 7270640 francs.

Les personnes concernées sont :  
- M. Boucher,  
- M. de Chaunac-Lanzac,  
- M. Chicoye,  
- La Compagnie Bancaire, représentée par M. Lévy-Lang,  
- M. Loïc de Fouchier,  
- M. Pontier.

## Cofibail

Cetelelem assure le traitement des dossiers contentieux de Cofibail et lui a facturé à ce titre un montant hors taxes de 1990880 francs.

Pour cette convention, l'Administrateur concerné est Monsieur Boucher, Président Directeur Général de Cetelelem et de Cofica et représentant permanent de Cofica au Conseil d'Administration de Cofibail.

Les autres opérations réalisées avec les différentes sociétés du Groupe dont nous avons eu, par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes pratiquées à des conditions normales visées par l'article 102 de la Loi.

Paris, le 10 février 1987

Commissaires aux Comptes  
Castel Jacquet & Associés,  
Cabinet Robert Mazars,  
Claude Castel, Yves Bahon,  
Robert Mazars, José Murette.

## Rapport des commissaires sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1986.

Les comptes consolidés du Groupe Cetelelem ont été établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers (pages 42 et 43).

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes consolidés du Groupe Cetelelem, tels qu'ils sont présentés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe à la fin de cet exercice.

Paris, le 10 février 1987

Commissaires aux Comptes  
Castel Jacquet & Associés,  
Cabinet Robert Mazars,  
Claude Castel, Yves Bahon,  
Robert Mazars, José Murette.

## résolutions

### Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 1986 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle prend acte du rapport général de Messieurs les Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions. L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 1986 tels qu'ils sont présentés.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1986 présenté par le Conseil d'Administration. Le dividende qui sera mis en paiement le 31 mars 1987 est de 10,00 francs par action. Il est assorti d'un avoir fiscal de 5,00 francs.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée constate que les dividendes nets et les avoirs fiscaux ont été respectivement de 10,00 francs et 5,00 francs pour les exercices 1983, 1984 et 1985.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 septembre 1986, de M. Léopold Jeorger, en remplacement de M. Bernard Auberger pour la période restant à courir du mandat de ce dernier.

Conformément à l'article 25 des statuts, le mandat de Monsieur Jeorger prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1991 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1990.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Charly Pontier et Paul-Roger Sallebert.

Conformément à l'article 25 des statuts, ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1993 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1992.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Louis de Chastellux de ne pas demander le renouvellement de son mandat de censeur qui venait à expiration avec la présente assemblée.

L'Assemblée Générale nomme M. Henri Bouvatier aux fonctions de censeur. Conformément à l'article 32 des statuts, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à se réunir en 1993 pour statuer sur les comptes de 1992.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir en 1993 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1992.

Elle renouvelle également pour la même durée le mandat de Monsieur Patrick de Cambourg, commissaire aux comptes suppléant.

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société Castel, Jacquet et Associés pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1993 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1992.

Elle renouvelle également pour la même durée le mandat de Monsieur Jean-Marc Montserrat, commissaire aux comptes suppléant.

### Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts et publications prescrits par la loi.

# cetelem comptes de résultats

en francs au 31 décembre

Débit	1985	1986
Charges d'exploitation bancaire	1 544 336 126,62	1 594 767 518,79
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 344 614 176,50	1 345 421 536,89
- Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	22 295 972,49	37 810 209,79
- Emprunts contre effets publics ou privés	1 218 198 926,33	1 199 476 749,87
- Commissions	104 119 277,68	108 134 577,23
- Charges sur opérations avec la clientèle	1 577 522,13	1 084 771,01
- Intérêts sur emprunts obligataires	173 729 409,37	222 144 019,85
- Autres charges d'exploitation bancaire	24 415 018,62	26 117 191,04
Charges de personnel (1)	316 490 907,25	344 664 234,06
Impôts et taxes	47 501 649,74	53 927 144,98
Charges générales d'exploitation	348 219 919,48	425 806 002,79
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	229 256 169,60	266 139 258,28
- Autres charges générales d'exploitation (2)	118 963 749,88	159 666 744,51
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement	9 308 413,28	8 638 958,11
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	106 115 164,11	133 442 973,70
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	3 981 544,15	59 110 822,05
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	97 100 634,40	274 251 078,64
- Provision pour investissement	3 380 141,00	3 004 094,00
- Provision pour participation des salariés	11 891 800,00	13 949 702,00
- Provision pour éventualités diverses (3)	77 000 000,00	250 000 000,00
- Provision pour charges hors exploitation	4 828 693,40	7 297 282,64
Participation des salariés	12 707 387,00	12 185 664,00
Intéressement des salariés	11 873 200,00	19 549 231,00
Impôt sur les sociétés	156 350 512,00	158 148 683,00
Bénéfice net de l'exercice	93 866 649,22	68 293 449,15
Total	2 747 852 107,25	3 152 785 760,27

(1) Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont couvertes par un contrat d'assurance pour la partie des droits acquis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1979.

(2) Dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : 277 719,15 pour 1985 et 351 576,30 pour 1986

(3) La dotation à la provision pour éventualités diverses (250 millions de francs en 1986) n'est pas déductible du bénéfice imposable ; la provision correspondante fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés où elle est assimilée aux fonds propres.

Crédit	1985	1986
Produits d'exploitation bancaire	2 661 974 174,99	3 043 711 845,60
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	129 312 944,63	232 879 107,19
- Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	3 763 113,72	11 969 825,15
- Prêts contre effets publics ou privés	125 549 830,91	220 919 282,04
- Produits des opérations avec la clientèle	2 509 426 074,76	2 656 849 915,05
- Crédits à la clientèle	2 466 880 781,54	2 607 724 009,92
- Comptes débiteurs de la clientèle	39 590 040,16	48 349 182,64
- Commissions	3 955 253,06	776 722,49
- Produits des opérations diverses	1 106 363,23	1 024 307,68
- Produits du portefeuille-titres	22 128 792,37	152 958 515,68
Produits accessoires	65 262 334,59	72 843 217,82
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	5 205 446,67	16 405 601,45
Reprise des provisions hors exploitation	15 410 151,00	19 825 095,40
- Sur participation des salariés	11 351 600,00	11 891 800,00
- Pour investissement	4 058 551,00	3 104 602,00
- Hors exploitation	—	4 828 693,40
Total	2 747 852 107,25	3 152 785 760,27

## notes annexes :

Les comptes de Cetelem ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux banques inscrites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Les notes annexées aux états financiers ne correspondent pas à une obligation légale. Elles précisent seulement les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement du bilan et du compte de résultats.

### Produits et charges bancaires

Les produits bancaires sont enregistrés à leur tombée d'échéance. En fin d'exercice, la régularisation s'effectue pour les agios courus non échus.

Les charges bancaires sont celles courues pendant l'exercice. Si elles sont réglées d'avance, elles font l'objet d'une régularisation afin de n'enregistrer en charges que celles relatives à l'exercice considéré.

### Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.

Certaines dotations aux provisions pour éventualités diverses, aux provisions pour investissement, aux provisions pour risques forfaitaires sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas de risques spécifiques. A l'arrêt des comptes de 1986, leur montant s'élevait à 523,6 millions de francs.

# cetelem bilans

en francs au 31 décembre

Actif	1985	1986
Caisse, Institut d'émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux	1 057 454,88	1 178 129,44
Banques, organismes et établissements financiers	80 227 925,90	140 873 680,17
- Comptes ordinaires	80 227 925,90	116 873 680,17
- Prêts et comptes à terme	—	24 000 000,00
Bons du Trésor, Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 832 000 000,00	2 044 300 000,00
Crédits à la clientèle	11 772 196 674,36	13 817 759 255,78
- Créances commerciales	14 591 439,33	20 836 380,33
- Autres crédits à court terme	5 525 517 913,20	6 858 331 479,29
- Crédits à moyen terme	6 204 993 976,87	6 835 163 501,65
- Crédits à long terme	27 093 344,96	103 427 895,51
Comptes débiteurs de la clientèle	394 413 880,42	537 941 342,37
Chèques et effets à l'encaissement	11 689 628,47	12 893 606,91
Comptes de régularisation et divers	223 075 210,12	251 661 293,81
Titres de placement	—	7 970 000,00
Titres de participation et de filiales	360 331 957,78	989 726 061,94
Prêt participatif	335 813,00	239 107,00
Immobilisations	135 314 251,73	152 617 280,61
<b>Total</b>	<b>14 810 642 796,66</b>	<b>17 957 159 758,03</b>

## notes annexes :

### Titres de participation et de filiales

Les titres de participation et de filiales consolidées, inscrits ou non à la côte officielle, acquis avant le 31 décembre 1976, sont comptabilisés à leurs valeurs d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978. Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan à leur prix de revient. A la clôture, il est procédé à une estimation des titres de participation sur la base des éléments d'appréciation généralement admis. Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

### Immobilisations

La valeur des immobilisations est principalement constituée par les titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe.

### Engagements en matière de retraite

Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont couvertes par un contrat d'assurance pour la partie des droits acquis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1979. Les autres droits, dont l'évaluation actualisée au taux de 9% est de l'ordre de 12,6 millions de francs, ne sont pas provisionnés, en application des possibilités offertes par la loi.

### Structure du refinancement

En millions de francs	Structure du refinancement			
	moins d'1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts sur le marché	244,7	164,9	0,5	
Emprunts obligataires			661,7	945,6
Autres emprunts	6348,5	2723,5	3549,5	1247,4

Passif	1985	1986	1986
	avant répartition	avant répartition	après répartition
Banques, organismes et établissements financiers	352 310 471,94	413 374 309,52	413 374 309,52
- Comptes ordinaires	254 767 971,94	341 774 309,52	341 774 309,52
- Emprunts et comptes à terme	97 542 500,00	71 600 000,00	71 600 000,00
Valeurs données en pension ou vendues ferme	11 177 132 648,00	14 207 445 846,00	14 207 445 846,00
Comptes créditeurs de la clientèle	20 373 977,29	34 537 288,21	34 537 288,21
- Particuliers : comptes ordinaires	—	223 828,60	223 828,60
- Sociétés : comptes ordinaires	1 000,00	2 001 000,00	2 001 000,00
- Divers : comptes ordinaires	20 372 977,29	32 312 459,61	32 312 459,61
Bons de caisse	7 290 000,00	3 796 000,00	3 796 000,00
Comptes de régularisation, provisions et divers	546 371 830,20	828 825 173,42	866 624 923,42
Obligations	1 876 190 000,00	1 607 250 000,00	1 607 250 000,00
Réserves	359 182 496,73	415 559 752,40	446 037 701,40
- Réserve légale	31 491 110,00	37 789 330,00	37 799 750,00
- Réserves diverses	327 691 386,73	374 798 890,23	404 803 492,23
- Réserve spéciale sur plus-values à long terme	—	2 971 532,17	3 434 459,17
Capital	377 893 300,00	377 997 500,00	377 997 500,00
Report à nouveau	31 423,28	80 439,33	96 189,48
Bénéfice net de l'exercice	93 866 649,22	68 293 449,15	—
<b>Total</b>	<b>14 810 642 796,66</b>	<b>17 957 159 758,03</b>	<b>17 957 159 758,03</b>

### Hors bilan

Engagements par caution et aval	227 173 929,45	145 683 957,08	145 683 957,08
Financements en instance	418 519 047,00	637 431 061,00	637 431 061,00
Engagements de crédit-bail mobilier	—	3 328 354,61	3 328 354,61

## cetelem comptes de résultats résumés

pour les cinq derniers exercices (en millions de francs)

Débit	1982	1983	1984	1985	1986
Charges d'exploitation bancaire :	1 255,6	1 445,8	1 542,9	1 544,3	1 594,8
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
- Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	19,5	16,6	16,1	22,3	37,8
- Emprunts contre effets publics ou privés	1 113,6	1 241,0	1 274,6	1 218,2	1 199,5
- Commissions	44,9	73,7	123,4	104,1	108,1
- Charges sur opérations avec la clientèle	3,9	3,0	2,0	1,6	1,1
- Autres charges d'exploitation bancaire	18,9	22,4	24,6	24,4	26,1
- Intérêts sur emprunts obligataires	54,8	89,1	102,2	173,7	222,2
Charges de personnel	230,0	266,0	288,5	316,5	344,7
Impôts et taxes	25,6	30,7	40,4	47,5	53,9
Charges générales d'exploitation :	232,0	269,0	305,1	348,2	425,8
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	148,2	175,6	199,8	229,2	266,1
- Autres charges générales d'exploitation	83,8	93,4	105,3	119,0	159,7
Dotations de l'exercice aux amortissements	3,5	21,3	8,5	9,3	8,6
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	61,4	87,8	74,9	106,1	133,4
Charges exceptionnelles	1,6	2,0	24,0	4,0	59,1
Dotation de l'exercice aux provisions hors exploitation	32,2	99,9	13,9	97,1	274,3
Participation des salariés et intéressement	11,1	12,4	15,7	24,6	31,7
Impôt sur les sociétés	96,6	105,0	142,2	156,4	158,2
Bénéfice net (1)	80,5	48,4	152,9	93,9	68,3
Total	2 030,1	2 388,3	2 609,0	2 747,9	3 152,8
(1) Etabli après dotation à la provision pour éventualités diverses	20,0	70,0	0,0	77,0	250,0

Crédit	1982	1983	1984	1985	1986
Produits d'exploitation bancaire :	1 985,0	2 336,0	2 524,7	2 662,0	3 043,7
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
- Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	0,6	0,5	0,8	3,8	12,0
- Prêts contre effets publics ou privés	64,0	63,3	103,1	125,5	220,9
- Produits des opérations avec la clientèle :					
- Crédits à la clientèle	1 855,1	2 207,1	2 358,2	2 465,9	2 607,7
- Comptes débiteurs de la clientèle	28,1	28,2	31,9	39,6	48,3
- Commissions	27,3	15,7	8,6	4,0	0,8
- Produits des opérations diverses	1,1	0,9	0,6	1,1	1,0
- Produits du portefeuille-titres :					
- Titres de participation et filiales	8,8	20,3	21,5	22,1	153,0
Produits accessoires	32,7	39,4	53,4	65,3	72,9
Produits exceptionnels	4,0	2,8	2,0	5,2	16,4
Reprise de provisions hors exploitation	8,4	10,1	28,9	15,4	19,8
Total	2 030,1	2 388,3	2 609,0	2 747,9	3 152,8

## cetelem bilans résumés

pour les cinq derniers exercices, avant répartition (en millions de francs)

Actif	1982	1983	1984	1985	1986
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes Courants Postaux	4,2	4,1	4,1	1,1	1,2
Banques, organismes et établissements financiers :	25,2	4,6	20,5	80,2	140,9
- Comptes ordinaires	25,2	4,6	20,5	80,2	116,9
- Prêts et comptes à terme	—	—	—	—	24,0
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	507,6	500,5	492,6	1 832,0	2 044,3
Crédits à la clientèle :	8 766,3	10 022,0	10 493,5	11 772,2	13 817,8
- Créances commerciales	2,0	9,2	8,1	14,6	20,9
- Autres crédits à court terme	4 119,2	4 802,4	4 986,9	5 525,5	6 858,3
- Crédits à moyen terme	4 645,1	5 210,4	5 498,5	6 205,0	6 835,2
- Crédits à long terme	—	—	—	27,1	103,4
Comptes débiteurs de la clientèle	210,0	244,3	294,7	394,4	537,9
Chèques et effets à l'encaissement	1,8	7,0	11,3	11,7	12,9
Comptes de régularisation et divers	183,5	204,5	207,8	223,1	251,7
Titres de participation et de filiales	263,2	275,8	285,5	360,3	989,7
Titres de placement	—	—	—	—	8,0
Prêt participatif	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2
Immobilisations	163,2	164,7	175,2	135,3	152,6
Total	10 125,5	11 428,0	11 985,6	14 810,6	17 957,2

Passif	1982	1983	1984	1985	1986
Banques, organismes et établissements financiers :	141,6	371,2	394,0	352,3	413,4
- Comptes ordinaires	4,1	247,6	278,4	254,8	341,8
- Emprunts et comptes à terme	137,5	123,6	115,6	97,5	71,6
Valeurs données en pension ou vendues ferme	8 552,6	9 157,2	9 680,8	11 177,1	14 207,4
Comptes créditeurs de la clientèle :	25,7	26,3	24,2	20,4	34,5
- Particuliers : comptes ordinaires	—	—	—	—	0,2
- Sociétés : comptes ordinaires	—	—	—	—	2,0
- Divers : comptes ordinaires	25,7	26,3	24,2	20,4	32,3
Bons de caisse	35,9	16,2	10,1	7,3	3,8
Compte de régularisation, provisions et divers	453,7	409,9	431,7	546,3	828,8
Obligations	300,0	800,0	676,2	1 876,2	1 607,3
Ecart de réévaluation :	73,8	10,8	10,8	—	—
- Réserve réglementée	73,8	10,8	10,8	—	—
Réserves	209,8	273,0	289,9	359,2	415,6
Capital	251,9	314,9	314,9	377,9	378,0
Report à nouveau	p.m.	0,1	0,1	p.m.	0,1
Bénéfice net de l'exercice	80,5	48,4	152,9	93,9	68,3
Total	10 125,5	11 428,0	11 985,6	14 810,6	17 957,2

### Hors bilan

Engagements par caution et aval	789,3	510,7	282,8	227,2	145,7
Financements en instance	(1)	316,2	298,0	418,5	637,4
Engagements de crédit bail mobilier	—	—	—	—	3,3

(1) Chiffre non disponible.

## cetelem résultats financiers de la société

au cours des cinq derniers exercices

	1982	1983	1984	1985	1986
<b>Capital en fin d'année</b>					
- Capital social (en francs)	251 928 900	314 911 100	314 911 100	377 893 300	377 997 500
- Nombre d'actions ordinaires existantes	2 519 289	3 149 111	3 149 111	3 778 933	3 779 975
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
- par exercice de droits de souscription	—	—	—	12 252	13 910
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b> (en milliers de francs)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 992 526	2 354 857	2 566 085	2 694 136	2 937 208
- Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	274 172	362 492	392 320	462 741	642 771
- Impôt sur les bénéfices	96 596	105 029	142 172	156 350	158 149
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	8 202	8 546	11 352	11 892	13 950
- Bénéfice après impôt, participation des salariés amortissements et provisions (1)	80 465	48 396	152 891	93 867	68 293
- Montant des bénéfices distribués	17 232	31 491	31 491	37 789	37 800
<b>Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée (2) (en francs)</b>					
- Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	46,98	68,11	66,18	81,06	128,21
- Bénéfice après impôt, amortissement et provisions (1) (3)	21,29	12,80	40,45	24,83	18,07
- Dividende versé à chaque action	4,56	8,33	8,33	10,00	10,00
<b>Personnel</b>					
- Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 209	1 273	1 272	1 266	1 327
- Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	146 703	166 952	181 110	196 997	211 986
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	94 385	111 408	123 150	144 075	164 413

(1) Le bénéfice est établi après dotation à la provision pour éventualités diverses.

- Dotation à la provision pour éventualités diverses (en milliers de francs)	20 000	70 000	0	77 000	250 000
--	--------	--------	---	--------	---------

(2) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement.

\* en 1983: augmentation du capital de 251 928 900 francs à 314 911 100 francs par incorporation de la réserve de réévaluation de 62 982 200 francs. Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1983.

\* en 1985: augmentation du capital de 314 911 100 francs à 377 893 300 francs par incorporation de la réserve de réévaluation de 10 781 514 francs, des primes d'apport de 737 400 francs, de la réserve spéciale sur plus-values à long terme de 9 377 254 francs, de la réserve provenant de plus-values exonérées pour 20 645 016 francs et de réserves diverses pour 21 441 016 francs. Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1985.

\* en 1986: augmentation du capital de 377 893 300 francs à 377 997 500 francs consécutive à la levée de 1 042 options. Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Coefficients d'ajustements: 0,6665 en 1982 — 0,8331 en 1983 et 1984 — 0,9997 en 1985 — 1,0000 en 1986

(3) Compte non tenu des résultats consolidés de sa filiale Cofica.

## cetelem portefeuille-titres

au 31 décembre 86

	Nombre titres détenus	% de capital	Valeur d'inventaire en FF
<b>Participations françaises</b>			
- Cofica	3 980 702	99,90	875 931 701,80
- Cofidis	150 000	15,00	15 000 000,00
- Financière Kléber	2 900	0,29	289 986,17
- S2 P	579 999	40,00	72 028 697,81
- Cardif SA	12 753	1,00	4 371 502,00
- Ceteball	15 000	20,00	1 500 000,00
- Segerim et Cie	34 000	20,00	3 400 000,00
- Société d'Informatique et de Systèmes	3 147	10,49	424 957,34
- Cortal	5 000	1,00	680 000,00
- S.A. d'HLM APEC habitation	40	4,00	120 000,00
- Groupe Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire	4 537	22,69	453 700,00
- Cetelem Expansion	15 000	60,00	1 500 000,00
<b>Participations étrangères</b>			
- Family Consumer Credit co LTD	120 000	20,00	1 115 320,00
- Findomestic	15 000	30,00	12 595 147,50
- Autres valeurs étrangères	—	—	456,00
<b>Divers</b>			
- Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000,00 francs	—	—	314 593,32
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1986	—	—	989 726 061,94
<b>Sociétés Immobilières (inscrites au poste "immobilisations" du bilan)</b>			
- S.A. Foncière de la Compagnie Bancaire	373 087	12,43	83 158 372,00
- Divers SCI et SAI	—	—	385 623,97
- Logibail et Cie	192 593	18,52	19 259 300,00
- Total sociétés Immobilières au 31 décembre 1986	—	—	102 803 295,97
Total général	—	—	1 092 529 357,91

## renseignements sur les filiales et les participations

au 31 décembre 1986 (en milliers de francs)

	capital	réserves et report à nouveau	% du capital détenu	valeur d'inventaire des titres détenus	prêts et avances consentis par la société et non remboursés	montant des cautions et avals fournis par la société	chiffre d'affaires du dernier exercice	bénéfice net du dernier exercice	dividendes encaissés au cours du dernier exercice
<b>Participations dont la valeur comptable nette excède 1% du capital de Cetelem</b>									
<b>Filiales</b>									
<b>Cofica</b>									
5 avenue Kléber, 75116 Paris	199 238	852 138	99,90	875 932	—	—	1 936 735	124 179	142 620
<b>Participations françaises</b>									
<b>- Foncière de la Cie Bancaire</b>									
5 avenue Kléber, 75116 Paris	300 077	398 458	12,43	(1) 83 158	—	—	130 474	52 373	7 275
<b>- S2P</b>									
1 place Mendès-France, 91066 Evry	145 000	28 167	40,00	72 029	—	—	265 615	17 080	2 030
<b>- Cofidis</b>									
64 rue du Rocher, 75008 Paris	100 000	19 432	15,00	15 000	—	—	162 400	non arrêté	
<b>- Logibail et Cie</b>									
5 avenue Kléber, 75116 Paris	104 000	—	18,52	(1) 19 259	11 111	—	23 747	19 034	
<b>- Segerim et Cie</b>									
5 avenue Kléber, 75116 Paris	17 000	—	20,00	3 400	—	—	47 810	4 244	
<b>Participations étrangères</b>									
<b>Findomestic</b>									
55 via Delle Ruote, Florence Italie	23 762	9	30,00	12 595	—	—	non arrêté	non arrêté	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Cetelem</b>									
<b>Filiales françaises</b>									
<b>Filiales étrangères</b>									
<b>Participations françaises</b>									
<b>Participations étrangères</b>									
				10 040	53 750				446
				1 116					

(1) Ce montant est inscrit dans le poste "immobilisations". (2) Perte

## cofica comptes de résultats

au 31 décembre (en milliers de francs)

Débit	1985	1986
Charges d'exploitation bancaire	1 085 202	1 058 608
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	931 271	848 779
- Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	4 251	6 940
- Emprunts contre effets publics ou privés	864 989	778 040
- Commissions	62 031	63 799
- Autres charges d'exploitation bancaire	6 997	6 736
- Charges sur emprunts obligataires	146 934	203 093
Charges de personnel	190 751	202 473
Impôts et taxes	30 207	31 901
Charges générales d'exploitation	261 413	286 690
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	203 429	216 323
- Autres charges générales d'exploitation	57 984	70 367
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 731	3 673
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	66 805	88 459
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	9 734	20 800
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	9 758	11 121
- Provision pour investissement	2 032	1 954
- Provision pour participation des salariés	7 726	9 167
- Provision pour éventualités diverses	-	-
Participation des salariés	7 639	7 928
Intéressement des salariés	7 713	12 847
Impôt sur les sociétés	103 222	104 056
Bénéfice de l'exercice	100 686	124 179
Total	1 874 861	1 952 735
<b>Crédit</b>	<b>1985</b>	<b>1986</b>
Produits d'exploitation bancaire	1 834 386	1 898 274
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	182 753	262 623
- Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers	4 246	23 644
- Prêts contre effets publics ou privés	178 507	238 979
- Produits des opérations avec la clientèle	1 648 351	1 630 350
- Crédits à la clientèle	1 598 509	1 574 045
- Comptes débiteurs de la clientèle	49 076	56 305
- Commissions	766	-
- Produits des opérations diverses	118	131
- Produits du portefeuille-titres	3 164	5 170
- Titres de participation et filiales	3 164	5 170
Produits accessoires	29 247	36 653
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	2 690	8 640
Reprises de provisions hors exploitation	8 538	9 168
- Sur participation des salariés	6 536	7 726
- Pour investissement	2 002	1 442
- Pour éventualités diverses	-	-
Total	1 874 861	1 952 735

## cofica bilans

au 31 décembre (après répartition) (en milliers de francs)

Actif	1985	1986
Caisse - Instituts d'émission - Comptes Courants Postaux	1 059	1 849
Banques - Organismes et établissements financiers	77 564	13 365
- Comptes ordinaires	77 564	13 365
Bons du Trésor - Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 357 300	2 578 800
Crédits à la clientèle	7 314 582	8 134 290
- Créances commerciales	363 657	419 624
- Autres crédits à court terme	1 217 609	1 335 085
- Crédits à moyen terme	5 733 316	6 367 649
- Crédits à long terme	-	11 932
Comptes débiteurs de la clientèle	142 639	178 367
Comptes de régularisation et divers	1 311 441	166 046
Titres de participation et de filiales	81 023	85 118
Immobilisations	91 471	92 081
Total	10 377 079	11 249 916
<b>Passif</b>	<b>1985</b>	<b>1986</b>
Banques - Organismes et établissements financiers	8 509	24 902
- Comptes ordinaires	8 509	24 902
Valeurs données en pension ou vendues ferme	7 327 925	7 463 934
Comptes créditeurs de la clientèle	13 634	14 359
- Divers comptes ordinaires	13 634	14 359
Comptes de régularisation, provisions et divers	406 266	488 319
Obligations	2 200 000	2 200 000
Ecart de réévaluation - réserve réglementée	5 681	5 681
Réserves	327 443	853 111
- Réserve légale	8 663	14 871
- Réserves diverses	295 896	297 339
- Prime d'apport	2 308	2 308
- Prime d'émission	-	518 017
- Réserve spéciale sur plus-values à long terme	5 976	5 976
- Réserve provenant de plus-values exonérées	14 600	14 600
Capital	86 625	199 238
Report à nouveau	996	372
Total	10 377 079	11 249 916
<b>Hors bilan</b>		
Engagements par caution et aval	70 438	76 621
Financements en instance	216 145	317 449

## cofibail comptes de résultats financiers

au 31 décembre (en milliers de francs)

Débit	1985	1986
Charges d'exploitation bancaire	113 229	120 602
Charges d'exploitation	73 450	80 654
- Charges de personnel	2 323	2 242
- Impôts et taxes	649	1 246
- Charges générales d'exploitation	62 567	71 737
- Dotations aux provisions et aux amortissements	7 911	5 429
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	176	470
Participation et intéressement	0	861
Impôt sur les sociétés	28 061	34 322
Résultat	28 610	41 344
Total	243 526	278 253

Crédit	1985	1986
Produits d'exploitation bancaire	238 919	269 665
Produits divers	1 738	8 032
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	205	7 228
Reprises de provisions	2 664	287
Total	243 526	285 212

## cofibail bilans financiers

au 31 décembre (après répartition) (en milliers de francs)

Actif	1985	1986
Encours financiers	1 127 226	1 487 620
Immobilisations	314	259
Valeurs réalisables à court terme et disponibles	175 562	189 998
Total	1 393 102	1 677 877

Passif	1985	1986
Capitaux propres	165 292	204 595
Emprunts et dettes financières	1 129 817	1 343 655
Valeurs exigibles	108 895	129 627
Total	1 393 102	1 677 877

## cetebail comptes de résultats financiers

au 31 décembre (en milliers de francs)

Débit	1985	1986
Charges d'exploitation bancaire	1 011	2 941
Charges d'exploitation	1 005	817
- Dotations aux amortissements et aux provisions	- 263	234
- Autres charges	1 268	583
Charges exceptionnelles	6	4
Participation et intéressement	2	-
Impôt sur les sociétés	490	919
Bénéfice net de l'exercice	-	155
Total	2 514	4 836

Crédit	1985	1986
Produits d'exploitation bancaire	2 079	4 428
Produits financiers	107	114
Produits divers	-	175
Produits exceptionnels	135	119
Perte de l'exercice	193	-
Total	2 514	4 836

## cetebail bilans financiers

au 31 décembre (après répartition) (en milliers de francs)

Actif	1985	1986
Encours financiers	37 863	34 935
Immobilisations	1 021	1 019
Valeurs réalisables à court terme et disponibles	8 904	1 627
Total	47 788	37 581

Passif	1985	1986
Capitaux propres	3 086	9 741
Provisions	112	102
Emprunts et dettes financières	44 087	27 000
Valeurs exigibles	503	738
Total	47 788	37 581

## cetelem comptes de résultats consolidés

pour les cinq derniers exercices, au 31 décembre (en milliers de francs)

	1982	1983	1984	1985	1986
Produits des opérations commerciales	3475309	4114795	4484595	4632330	4902119
- Intérêts et commissions sur les crédits	3126115	3766332	4063552	4145250	4287329
- Loyers nets des amortissements des matériels donnés en crédit-bail	204467	208392	210354	241505	271476
- Intérêts et commissions perçus sur opérations interbancaires	114544	99504	158329	172616	239643
- Autres produits	30183	40567	52360	72959	103671
Charges des opérations commerciales	2140619	2524471	2716270	2608443	2597708
- Intérêts et commissions versés sur opérations interbancaires	2053078	2370830	2451414	2264478	2088216
- Intérêts et charges des emprunts obligataires	57125	108121	233579	322029	427917
- Intérêts comptes clientèle et bons de caisse	22573	18647	14322	5289	1830
- Autres charges	7843	26873	16955	16647	79745
Produit net de charges des opérations commerciales	1334690	1590324	1768325	2023887	2304411
Revenus du portefeuille titres	143	4919	6558	7963	15475
Charges d'exploitation	1000726	1173636	1289560	1464086	1678087
- Frais généraux :					
charges de personnel	352268	384174	433719	484073	519910
impôts et taxes	66499	86328	106311	114376	131966
autres frais généraux	451104	538104	566291	626768	726554
- Dotation aux amortissements	4273	5595	8370	17376	19523
- Pertes sur créances et dotations aux provisions pour risques	106850	135905	146604	181911	223729
- Dotations aux autres provisions pour pertes et charges	-	-	-	302	- 141
- Participation et intéressement des salariés	19732	23530	28265	39280	56546
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	+ 783
Résultat brut d'exploitation	334107	421607	485323	567764	642582
Impôt sur les résultats d'exploitation	166915	209887	244053	284194	293865
Résultat net d'exploitation	167192	211720	241270	283570	348717
Part des tiers associés au capital des filiales	184	262	226	285	173
<b>Résultat net d'exploitation consolidé de Cetelem</b>	<b>167008</b>	<b>211458</b>	<b>241044</b>	<b>283285</b>	<b>348544</b>
Résultats hors exploitation nets	+ 1117	- 46	- 128	+ 2972	- 751
- part des tiers	+ 1	-	- 1	+ 1	- 1
- part de Cetelem	+ 1116	- 46	- 127	+ 2971	- 750

Outre les comptes consolidés présentés ci-dessus, qui ont été élaborés en application de méthodes suivies depuis de nombreuses années, Cetelem a établi, pour la première fois en 1986, des comptes consolidés selon les règles prescrites par la Commission Bancaire.

Ces derniers comptes aboutissent à un bénéfice consolidé de 347,8 millions de francs, par inclusion des profits hors exploitation.

Par ailleurs, les règles de la Commission Bancaire imposent divers reclassements au sein des postes du bilan consolidé ; les fonds propres, présentés dans un cas avant répartition et dans l'autre après répartition, et le total du bilan restent néanmoins inchangés.

Les comptes consolidés établis selon les règles de la Commission Bancaire seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Ils seront de plus communiqués à toute personne en faisant la demande.

## cetelem bilans consolidés

pour les cinq derniers exercices, au 31 décembre (après répartition) (en milliers de francs)

	1982	1983	1984	1985	1986
<b>Actif</b>					
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux, Établissements de crédit et Institutions Financières	725568	757818	742483	3258813	2020156
- Comptes à vue	77968	87755	87845	1339313	176856
- Comptes à échéance	647600	670063	654638	1919500	1843300
Concours à la clientèle	15312986	17929200	18897430	20903495	24255040
- Crédits à l'équipement des ménages	14458597	17040157	17871454	19621186	22668359
- Matériels donnés en crédit-bail	853896	888550	1025556	1281973	1586442
- Prêts participatifs	493	493	420	336	239
Comptes de régularisation et divers	312775	379830	446365	505529	518995
Titres de participation et de placement	30822	31506	39480	120696	126534
- Actions et parts de Sociétés	30822	31506	39480	120696	124079
- Titres de sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	2455
Immobilisations	218873	234985	250896	260670	277826
Total	16601024	19333339	20376654	25049203	27198551
<b>Passif</b>					
Instituts d'émission, Établissements de crédit et Institutions Financières	14666356	16610642	16508921	18516484	20373109
- Comptes à vue	264617	291885	369208	59484	146229
- Comptes et emprunts à échéance	14401739	16318757	16139713	18457000	20226880
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	216468	140103	80196	39235	49262
- Comptes à vue	45523	38944	40120	31945	45466
- Bons de caisse	170945	101159	40076	7290	3796
Comptes de régularisation et divers	476720	660976	793699	851208	1091079
Emprunts obligataires	314000	814000	1676190	4076190	3807250
Fonds propres	927480	1107618	1317648	1566086	1877851
- Part de Cetelem	926400	1106351	1316308	1564772	1876528
- Part des tiers	1080	1267	1340	1314	1323
Total	16601024	19333339	20376654	25049203	27198551
<b>Hors bilan</b>					
Engagements par caution et aval	742949	630478	368788	262175	226416
Financements en instance	(1)	489372	472784	634664	954880

(1) Chiffre non disponible.

## notes sur les comptes consolidés

### Le champ de la consolidation

Les sociétés dont les comptes et les résultats sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, sont celles dont Cetelem assume la responsabilité et la direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales.

Les sociétés faisant l'objet d'une consolidation intégrale sont Cetelem, Cofica, Cofibail, Cetebail, Neuilly Gestion et Cetelem Expansion. Par ailleurs, Family Consumer Crédit, société détenue à 20% par Cetelem, fait l'objet d'une seule consolidation par mise en équivalence.

### Les principes comptables

**a) Financement de ventes à crédit.** Les financements de ventes à crédit sont inscrits à l'actif du bilan consolidé pour leur montant en capital.

**b) Réescompte comptable.** Les opérations qui donnent lieu à un règlement par avance des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font l'objet d'un réescompte comptable calculé à des taux identiques à ceux des opérations en cause: le solde de ce réescompte est inscrit dans les comptes de régularisation. Les loyers perçus au titre d'opérations de location ou de crédit-bail pour des périodes non entièrement écoulées font l'objet d'ajustements analogues.

**c) Résultats financiers des sociétés de crédit-bail.** Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier retenus pour l'établissement des comptes consolidés, sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

**d) Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.** Certaines dotations aux provisions pour éventualités diverses, aux provisions pour investissement, sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas de risques spécifiques. Elles sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

**e) Provisions pour impôt.** Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du profit réalisé, les provisions pour impôts constituées par les sociétés sont modifiées en fonction des corrections de résultats effectuées au cours de la consolidation.

Les principales modifications proviennent du calcul d'un impôt:

- sur la fraction du résultat financier de Cofibail excédant le bénéfice imposable;
- de distribution: le bilan consolidé étant présenté après répartition, on constitue une provision pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titres des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

Les provisions pour charges futures constituées par les sociétés, lorsqu'elles sont temporairement non déductibles de leur bénéfice imposable, donnent lieu à la constatation d'un crédit d'impôt. Cette disposition a été maintenue en 1986 dans le cas de la provision pour congés payés, sans considération de l'option qui sera ouverte aux entreprises à partir de 1987.

**f) Conversion monétaire.** Les actifs et passifs en devises et les postes des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre.

### Le bilan consolidé

**a) Concours à la clientèle.** Les montants des crédits en cours incluent les concours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques. Les matériels donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

**b) Institut d'émission, établissements de crédit et institutions financières.** Sont regroupés dans ce poste du passif les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques.

**c) Fonds propres.** Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus. Le bilan consolidé étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les plus ou moins-values de l'exercice, sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

### Le compte de résultats consolidés

#### 1) Opérations bancaires traitées avec la clientèle

**a) Intérêts et commissions sur les crédits.** Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts, les perceptions forfaitaires pour frais d'échéance, les indemnités de résiliation. En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers.

**b) Loyers des matériels donnés en crédit-bail.** Ces loyers sont enregistrés hors-taxes. Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels précédemment loués en crédit-bail.

#### 2) Autres produits

Ces produits incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurances qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit, ainsi que les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance-vie ou de capitalisation.

Ils intègrent également tous les produits occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique.

#### 3) Opérations de trésorerie et opérations interbancaires

**a) Intérêts et commissions versés.** Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

**b) Intérêts et charges des emprunts obligataires.** Tous les frais liés à l'émission des emprunts obligataires sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts. Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de complément de rémunération.

**c) Intérêts et commissions perçus.** Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des encours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

#### 4) Revenus du portefeuille-titres

Figurent à cette rubrique tous les revenus du portefeuille-titres. Ont seuls été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

#### 5) Charges générales courantes d'exploitation

**a) Charges de personnel.** Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe. Les indemnités de départ en retraite à verser aux salariés sont couvertes par un contrat d'assurance pour la partie des droits acquis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1979. Ne sont inclus ni la participation des salariés, ni leur intéressement, qui font l'objet d'une rubrique distincte.

**b) Autres frais généraux.** Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

**c) Dotations aux comptes d'amortissement.** Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

**d) Participation et intéressement des salariés.** Il s'agit des sommes attribuées aux salariés du Groupe au titre de l'exercice, selon l'accord conclu en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, ainsi que des sommes versées aux salariés au titre du régime facultatif d'intéressement prévu par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

#### 6) Résultats exceptionnels ou hors exploitation

Ces résultats qui ont une influence sur l'évolution des fonds propres du Groupe mais qui ne ressortent pas des conditions courantes de l'exploitation, sont généralement constitués par les plus ou moins-values à long terme, exonérées fiscalement ou non, réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres ou immobilisations).

### Les sociétés consolidées

Principales sociétés du Groupe (le premier pourcentage mesure la participation de Cetelem au capital de la société concernée, le second la part d'intérêts de Cetelem, c'est-à-dire la fraction du bénéfice de la société qui contribue au résultat consolidé).

Cetelem	100,0%	100,0%
Cofica	99,9%	99,9%
Cofibail		99,9%

Les autres sociétés du Groupe ont contribué individuellement, pour moins de 1% au résultat net consolidé du Groupe en 1986. Ce sont Cetebail, Neuilly Gestion, Cetelem Expansion et Family Consumer Credit.

assemblée générale  
extraordinaire  
du 19 mars 1987

as b lieanos ub troqst

## rapport du conseil d'administration

La politique de distribution des sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire vise à ajuster les dividendes servis en fonction du niveau de résultats et de la hausse des prix, en maintenant le montant du dividende unitaire à 10 francs par action.

L'application de cette politique conduit votre Conseil à relever les distributions opérées à partir de 1987.

La solution la plus appropriée pour atteindre cet objectif est une réduction de 100 à 80 francs de la valeur nominale de l'action. Cette réduction donnerait lieu à l'échange de 4 actions anciennes de 100 francs contre 5 actions nouvelles de 80 francs.

La Compagnie Bancaire a accepté de renoncer à l'échange de trois de ses actions actuelles pour faciliter la réalisation de l'opération.

Cette renonciation rendue nécessaire pour assurer l'équilibre mathématique de l'opération entraîne, toutefois, une réduction de 300 francs du capital de votre société.

Le capital social sera donc égal à 377 997 200 francs et divisé en 4 724 965 actions de 80 francs nominal chacune.

La rédaction de l'article 6 des statuts relatif au capital social sera en conséquence la suivante :

" Le capital social est fixé à la somme de 377 997 200 francs. Il est divisé en 4 724 965 actions de 80 francs chacune".

Le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à la réalisation de l'échange et aux formalités matérielles de l'opération.

Cette opération nécessitant un aménagement purement formel des statuts, nous vous proposons, avant de procéder à la réduction de la valeur nominale de l'action, de modifier d'une part l'article 22 des statuts relatif à la réunion du nombre d'actions nécessaire à l'exercice d'un droit, d'autre part, le dernier alinéa de l'article 51 concernant la compétence et les attributions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## résolutions

### Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 22 des statuts relatif à la réunion du nombre d'actions nécessaire à l'exercice d'un droit :

"Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement, de division ou d'attribution de titres à l'occasion de toute opération sociale, telle, par exemple, que réduction ou augmentation de capital, fusion ou autrement, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la société, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires."

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier de la manière suivante le dernier alinéa de l'article 51 des statuts relatif à la compétence et aux attributions de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

"Elle ne peut, en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci sous réserve des opérations résultant d'un regroupement ou d'une division d'actions régulièrement effectué."

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire de 100 francs à 80 francs la valeur nominale de l'action.

La division du capital en actions de 80 francs donnera lieu à l'échange de quatre actions anciennes de 100 francs contre cinq actions nouvelles de 80 francs, portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1987, la Compagnie Bancaire, actionnaire principal, ayant accepté de renoncer à l'échange de trois de ses actions actuelles pour faciliter l'opération de division.

Cette renonciation rendue nécessaire pour assurer l'équilibre mathématique de l'opération entraîne, toutefois, une réduction de 300 francs du capital social.

En conséquence, le capital social sera, à compter de ce jour, fixé à 377 997 200 francs et divisé en 4 724 965 actions de 80 francs nominal chacune.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réalisation de l'échange des actions et aux formalités matérielles de l'opération.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, que l'article 6 des statuts sera désormais libellé comme suit : "Le capital social est fixé à la somme de 377 997 200 francs. Il est divisé en 4 724 965 actions de 80 francs chacune."

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts et publications prescrits par la loi.

## caractéristiques d'exploitation de cetelem, cofica, cofibail, cetebail

Montants en millions de francs

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	moyen.		
												1986	ann. 86/76	
<b>L'activité</b>														
Production en montant	6229	6953	7890	10360	10115	10002	12750	14172	14356	16553	19846	+20%	+12%	
Encours géré en montant, fin d'année	5807	6679	7929	10740	12586	13562	15969	18447	19307	21323	24735	+16%	+16%	
Encours géré en montant, moyenne annuelle	5278	6261	7146	9437	11634	13001	14648	17154	18848	20198	22951	+14%	+16%	
Encours géré en nombre, moyenne annuelle (milliers de dossiers)	1657	1768	1791	1904	1984	1958	2063	2134	2191	2129	2203	+3%	+3%	
Encours moyen du dossier, moyenne annuelle (francs)	3180	3540	3990	4950	5860	6640	7100	8040	8600	9220	10420	+10%	+13%	

### Les moyens

Effectifs au 31 décembre	1797	1811	1868	1920	1919	1910	1992	2028	2056	2061	2196	+7%	+2%
Effectifs moyens	1795	1802	1841	1902	1926	1911	1955	2030	2045	2042	2133	+4%	+2%
Nombre d'implantations au 31 décembre	117	127	137	150	155	163	176	174	176	172	160	-7%	+3%
Fonds propres consolidés au 31 décembre après répartition	369	424	495	575	659	776	926	1106	1316	1565	1877	+20%	+18%

### Les résultats

Résultat net d'exploitation consolidé	52,8	66,3	83,8	107,3	102,7	137,9	167,0	211,5	241,0	283,3	348,5	+23%	+21%
Résultat par action ajustée (francs)	14,2	17,8	22,6	28,9	27,6	36,5	44,2	56,0	63,8	75,0	92,2	+23%	+21%
Dividende par action ajustée (francs)	3,0	3,0	3,7	5,0	5,0	6,7	4,6	8,3	8,3	10,0	10,0	-	+14%
Fonds propres consolidés par action ajustée (francs)	99,3	114,1	133,2	154,8	177,4	205,3	245,0	292,7	348,3	414,1	496,4	+20%	+17%
Rentabilité fonds propres consolidés en % :													
résultat net d'exploitation consolidé / fonds propres début d'exercice	16,4	18,0	19,8	21,7	17,9	20,9	21,5	23,0	21,8	21,5	22,3		

## Cetelem 19 mars

### Allocuti

Mesdames, Me

Parmi les la croissance d commentaire p Le monta a en effet enre montant, corr 30 ans, a augr

Cette fort adéquatation de 1 500 000 créd Ces chiff du service que

Mais un adhésion de to

Imprégn interne, formé de notre perso participation c développement majeurs.

Cette ann année satisfai

Ce phéno formes les plu diffusion que

Les Fran Américains d'

Certes, n sont encore lo que j'ai cités : industrie sans professionnels jusqu'alors, d marchés attiré est devenue ex

Le nomb diverses - 10 e

La forte c second; de mé nature...

## les chiffres clés de 1986

### Répartition du capital au 31 décembre 1986

Compagnie Bancaire et sociétés de son groupe	68,40%
Autres banques actionnaires	0,13%
Fédération des industries électriques et électroniques	1,32%
Public	30,15%

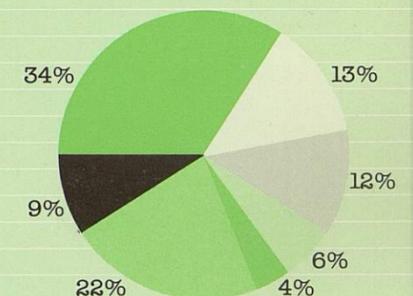
### Millions de francs

	Cetelem	Cetelem consolidé
Montant des crédits distribués	12336	19846
Montant des crédits en cours (1)	14887	24735
Effectifs (1)	1371	2196
Nombre d'implantations (1)	89	160
Résultat net	318	349
Fonds propres (1) après répartition	1347	1877

(1) au 31 décembre

### Répartition des financements distribués par Cetelem en 1986

Prêts personnels	34%
Amélioration de l'habitat	9%
Comptes permanents	13%
Meubles	12%
Télévision	6%
Electro-ménager	4%
Divers	22%



## caractéristiques d'exploitation de cetelem, cofica, cofibail, cetebail

Montants en millions de francs

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	moyen.	
												1986	ann.
<b>L'activité</b>													
Production en montant	6229	6953	7890	10360	10115	10002	12750	14172	14356	16553	19846	+20%	+12%
Encours géré en montant, fin d'année	5807	6679	7929	10740	12586	13562	15969	18447	19307	21323	24735	+16%	+16%
Encours géré en montant, moyenne annuelle	5278	6261	7146	9437	11634	13001	14648	17154	18848	20198	22951	+14%	+16%
Encours géré en nombre, moyenne annuelle (milliers de dossiers)	1657	1768	1791	1904	1984	1958	2063	2134	2191	2129	2203	+3%	+3%
Encours moyen du dossier, moyenne annuelle (francs)	3180	3540	3990	4950	5860	6640	7100	8040	8600	9220	10420	+10%	+13%
<b>Les moyens</b>													
Effectifs au 31 décembre	1797	1811	1868	1920	1919	1910	1992	2028	2056	2061	2196	+7%	+2%
Effectifs moyens	1795	1802	1841	1902	1926	1911	1955	2030	2045	2042	2133	+4%	+2%
Nombre d'implantations au 31 décembre	117	127	137	150	155	163	176	174	176	172	160	-7%	+3%
Fonds propres consolidés au 31 décembre après répartition	369	424	495	575	659	776	926	1106	1316	1565	1877	+20%	+18%
<b>Les résultats</b>													
Résultat net d'exploitation consolidé	52,8	66,3	83,8	107,3	102,7	137,9	167,0	211,5	241,0	283,3	348,5	+23%	+21%
Résultat par action ajustée (francs)	14,2	17,8	22,6	28,9	27,6	36,5	44,2	56,0	63,8	75,0	92,2	+23%	+21%
Dividende par action ajustée (francs)	3,0	3,0	3,7	5,0	5,0	6,7	4,6	8,3	8,3	10,0	10,0	-	+14%
Fonds propres consolidés par action ajustée (francs)	99,3	114,1	133,2	154,8	177,4	205,3	245,0	292,7	348,3	414,1	496,4	+20%	+17%
Rentabilité fonds propres consolidés en % :													
résultat net d'exploitation consolidé / fonds propres début d'exercice	16,4	18,0	19,8	21,7	17,9	20,9	21,5	23,0	21,8	21,5	22,3		

## les chiffres clés de 1986

### Répartition du capital au 31 décembre 1986

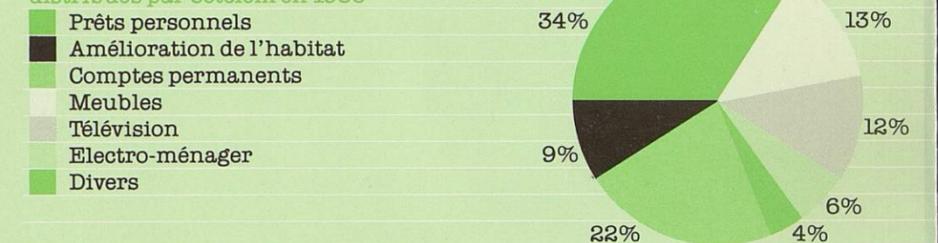
Compagnie Bancaire et sociétés de son groupe	68,40%
Autres banques actionnaires	0,13%
Fédération des industries électriques et électroniques	1,32%
Public	30,15%

### Millions de francs

	Cetelem	Cetelem consolidé
Montant des crédits distribués	12336	19846
Montant des crédits en cours (1)	14887	24735
Effectifs (1)	1371	2196
Nombre d'implantations (1)	89	160
Résultat net	318	349
Fonds propres (1) après répartition	1347	1877

(1) au 31 décembre

### Répartition des financements distribués par Cetelem en 1986





**Cetelem**  
**19 mars 1987**

## Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Parmi les résultats obtenus par votre société au cours de l'année passée, la croissance des crédits qu'elle a distribués me semble mériter un commentaire particulier.

Le montant des financements accordés en 1986 par Cetelem et ses filiales a en effet enregistré le plus fort rythme de progression réel depuis 1979: ce montant, corrigé de la dérive des prix, la plus faible que nous ayons connue en 30 ans, a augmenté de 17%.

Cette forte expansion a plusieurs causes. Elle résulte d'abord de la bonne adéquation de nos propositions à la demande de la clientèle, qui a souscrit 1 500 000 crédits et 33 000 contrats d'épargne en 1986.

Ces chiffres démontrent mieux qu'un long exposé l'utilité et l'efficacité du service que nous rendons.

Mais un essor à pareil rythme n'aurait pas été possible sans la complète adhésion de tous les cadres et collaborateurs à la stratégie de l'entreprise.

Imprégné de cette stratégie par une politique active de communication interne, formé en permanence à l'amélioration de nos prestations, l'ensemble de notre personnel, avec son dynamisme, son sens de l'innovation, sa participation créatrice, sa volonté d'aboutir, a joué un rôle essentiel dans le développement de votre société; il constitue, pour l'avenir, un de ses atouts majeurs.

Cette année de forte croissance pour Cetelem et Cofica a été aussi une année satisfaisante pour l'ensemble de notre profession.

Ce phénomène traduit un recours accru au crédit, notamment dans ses formes les plus modernes: le succès des cartes de crédit, tant en termes de diffusion que d'utilisation, en est une bonne illustration.

Les Français prennent ainsi le chemin qu'ont emprunté avant eux les Américains d'abord, puis les Anglais et, avec d'autres moyens, les Allemands.

Certes, nos compatriotes, parfois plus réservés et souvent plus prudents, sont encore loin de faire autant appel au crédit que les autres consommateurs que j'ai cités: un potentiel de croissance important existe encore pour notre industrie sans risque d'endettement excessif pour ses clients, à condition que professionnels et consommateurs restent aussi raisonnables qu'ils l'ont été jusqu'alors, dans leur grande majorité. Mais ce potentiel que recèlent nos marchés attire, entre autres raisons, de nouveaux intervenants: la concurrence est devenue extrêmement vive.

Le nombre d'agréments de sociétés de ventes à crédit nouvelles d'origines diverses - 10 entre 1980 et 1986 - en est un premier exemple.

La forte croissance des encours de sociétés de création récente en est un second; de même, la multiplication des campagnes promotionnelles de toute nature...

Le renforcement de la concurrence est évidemment favorisé par la levée, effective au 1<sup>er</sup> janvier 1987, du contrôle quantitatif du crédit. Cette mesure a de plus comme conséquence d'abaisser, dans la pratique, le montant des capitaux propres à immobiliser pour constituer un établissement de crédit à la consommation, donc de faciliter l'accès à ce marché.

Cette concurrence accrue, dans la mesure où elle ne devient pas anarchique ou déloyale, va dans le bon sens : elle stimule les professionnels et élargit le choix pour le consommateur ; elle est un facteur déterminant de baisse du coût du crédit.

Dans ce contexte, la fixation administrative de son prix de vente, qui découle de l'application de la loi du 28 décembre 1966 sur les prêts d'argent, paraît désormais archaïque, et va même à l'encontre de cette baisse en obligeant les professionnels à procéder à des compensations de taux sur des clientèles différentes.

Aussi ne puis-je qu'appeler de mes vœux une prompte réforme de cette loi, pourtant satisfaisante dans l'esprit qui l'a inspirée mais maintenant inadaptée dans sa forme.

Une telle réforme, souhaitée par beaucoup, complèterait utilement l'œuvre de modernisation et d'allègement de nos contraintes réglementaires entreprise par nos Autorités de Tutelle.

Mais l'évolution des marchés, de la concurrence et de la réglementation est un problème beaucoup plus vaste, dont le champ s'étend maintenant à l'Europe toute entière. Je dis maintenant, car selon la volonté du Conseil des Ministres Européen, le marché commun du crédit deviendra une réalité en 1992 si les réglementations nationales des pays membres sont harmonisées d'ici là.

Il est indispensable que, sur ces dossiers, la délégation française préserve les intérêts légitimes de notre profession, laquelle, de son côté, redouble d'efforts pour encore améliorer une compétitivité qui dès aujourd'hui supporte les comparaisons internationales d'une façon flatteuse pour elle.

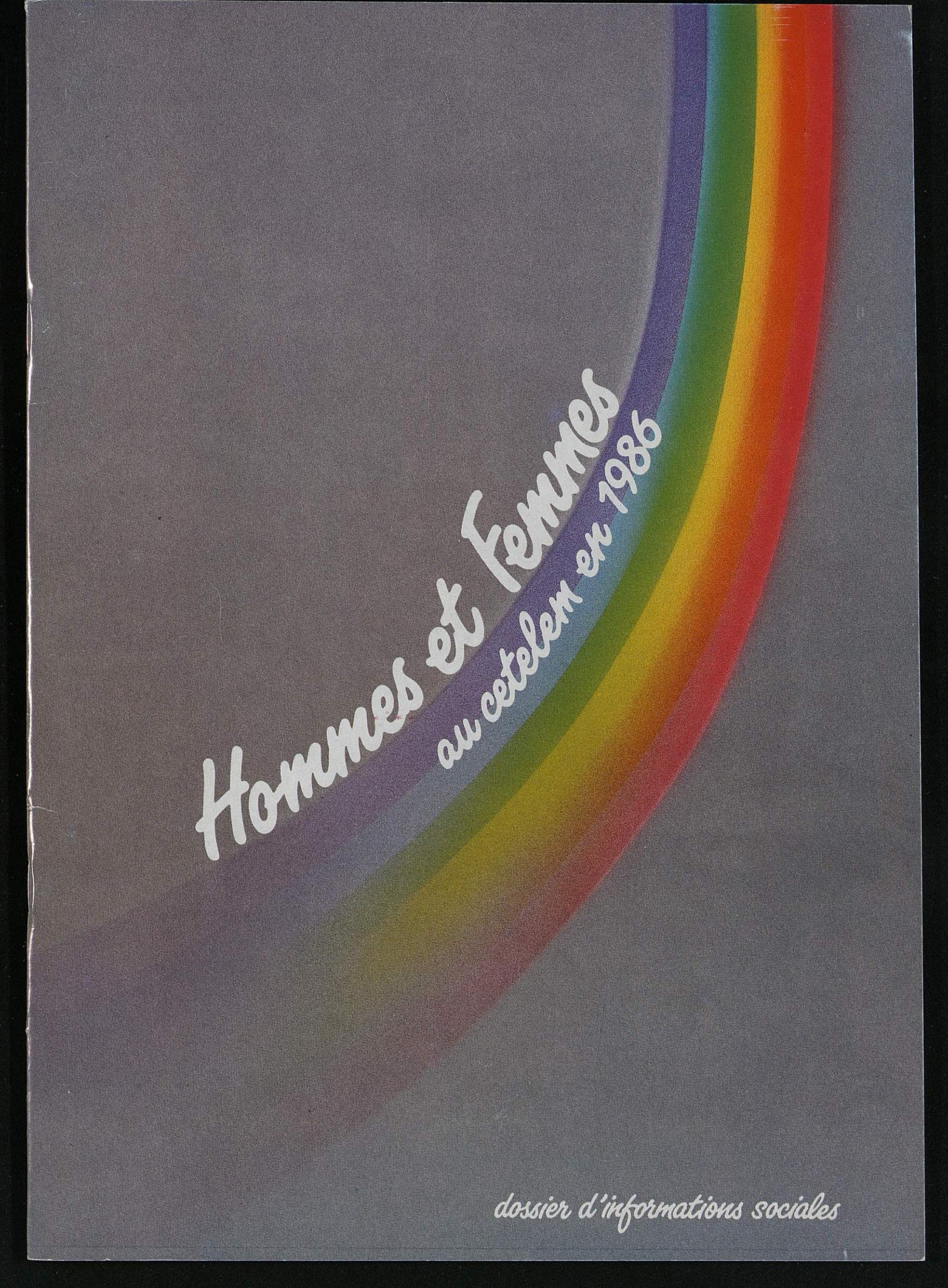
Dans cet esprit et à sa mesure, votre société a déjà entrepris d'investir le futur marché européen, en prenant position en Italie dès 1985.

Les résultats qui y ont été obtenus par Findomestic, dans laquelle Cetelem détient 30% et la Compagnie Bancaire 5%, sont encourageants, puisque l'équivalent de 900 MF de crédits nouveaux ont été distribués par la société lors de son premier exercice complet, qui a été en même temps bénéficiaire.

D'autres accords de même nature devraient voir le jour dans la Communauté Européenne.

Les années qui viennent seront riches en transformations, en changements. Confiant dans la capacité d'adaptation de votre société, j'y vois pour elle autant d'opportunités d'expansion, opinion dans laquelle l'examen des premières réalisations de 1987 ne peut que me conforter.

Pierre Boucher



*Hommes et Femmes  
au cetelem en 1986*

*dossier d'informations sociales*



Pour la troisième année consécutive, un dossier d'informations sociales sur le Cetelem, constitué à partir de nombreux autres documents disponibles par ailleurs, vous est adressé afin de compléter votre information sur la vie de l'entreprise.

Vous y trouverez à nouveau l'affirmation de nos principes directeurs en matière sociale et aussi des informations détaillées sur l'évolution constatée en ce domaine dans l'année écoulée.

Plus que précédemment, vous le constaterez, l'accent a été mis sur l'écart entre réalisations et objectifs, ainsi que sur la réaffirmation en conséquence de nos résolutions pour l'avenir.

P. DEFOURNY  
 Directeur des Relations Sociales  
 et des Ressources Humaines



Sommaire	Les effectifs _____	2
	Les évolutions et les promotions _____	10
	Les rémunérations _____	12
	Bilan social individuel et mensuel _____	16
	La formation professionnelle _____	20
	Les conditions de travail _____	22
	Les instances représentatives du personnel _____	24
	L'information et la communication interne _____	26

## LES EFFECTIFS

### Nos objectifs permanents

Adapter constamment le niveau et la nature des effectifs aux besoins réels de l'entreprise. Garantir durablement l'emploi du personnel en place.



### Nos réalisations en 1986

#### L'évolution des effectifs

En fin d'année 1986, l'effectif permanent du Cetelem, de Neuilly-Gestion et de Neuilly-Contentieux est de 1446 collaborateurs. L'année précédente il était de 1330.

On constate donc un accroissement tout à fait important des effectifs : 116 collaborateurs supplémentaires, soit sur une seule année une augmentation de plus du double de celle des trois années précédentes réunies :

- de 1982 à 1985 + 50 collaborateurs, soit + 3,9 % ;
- en 1986 + 116 collaborateurs, soit + 8,7 % par rapport à 1985.

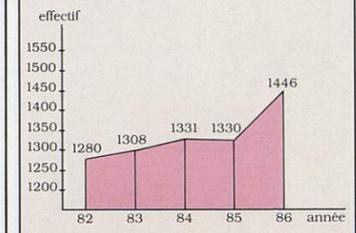
Cet accroissement correspond à l'accélération de notre développement tant au plan de la production qu'à celui de la réalisation de nos projets (produits, moyens et méthodes de travail).

Après une période de relative stabilisation, due notamment aux gains de productivité réalisés grâce à la télématique et à l'automatisation des procédures, le Cetelem se dote donc de moyens supplémentaires en personnel, essentiellement au bénéfice du réseau des agences et des équipes informatiques.

Dans le même temps, le recours au personnel d'appoint a cru lui aussi dans des proportions importantes (indice 86/85 : 1,55) alors qu'il était demeuré stable les deux années précédentes. Il faut y voir pour l'essentiel l'impact de l'accroissement de la concurrence dans le secteur de la Distribution (utilisation d'intermittents à l'indice 1,37) et d'autre part, les conséquences de l'organisation mise en place en 1985 dans les agences, entraînant une certaine atomisation entre les pôles de production et de gestion (utilisation de temporaires à l'indice 1,81).

	Hommes - mois				Indice
	Total		Moyenne mensuelle		
	85	86	85	86	
Temporaires	419	757	35	63	1,81
Intermittents	473	647	40	54	1,37
Intérimaires	88	112	7	9	1,27
<b>Total</b>	<b>980</b>	<b>1516</b>	<b>82</b>	<b>126</b>	<b>1,55</b>

#### Evolution des effectifs depuis 5 ans

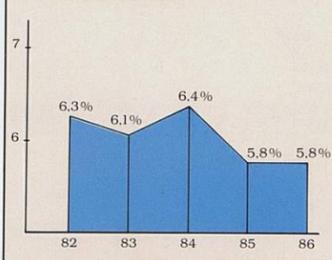


#### Répartition des effectifs depuis 5 ans par grandes unités

Année	Réseau	Siège	Total
1982	979	301	1280
1983	971	337	1308
1984	904	427	1331
1985	894	436	1330
1986	958	488	1446



### Evolution du taux d'absentéisme



### Évolution du taux d'absentéisme maladie et maternité

Année	Maladie	Maternité Allaitement
1982	2,89%	2,85%
1983	2,93%	2,76%
1984	3,14%	2,76%
1985	2,97%	2,16%
1986	2,62%	2,52%



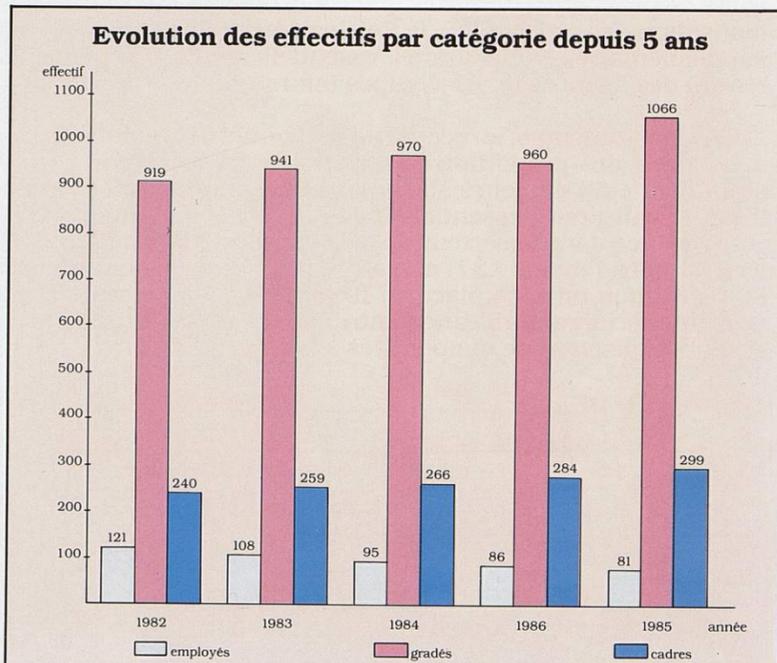
### Les absences

Après avoir sensiblement baissé en 1985 (5,8%) par rapport à 1984 (6,4%), le taux d'absentéisme est demeuré stable en 1986 (5,8%).

Si l'on excepte cependant la maternité qui est certes une cause d'absence mais qui n'est pas réellement de l'absentéisme, on constate que le taux d'absentéisme a, en fait, baissé en 1986 pour la troisième année consécutive. Ceci est vrai pour toutes les catégories sauf celle des employés, ce qui s'explique par le nombre de personnes relativement faible dans cette catégorie de collaborateurs, et donc le fort impact en pourcentage que les quelques cas de maladie (et particulièrement de longue maladie) peuvent entraîner.

	Taux d'absentéisme					
	Total			Hors maternité		
	84	85	86	84	85	86
Cadres	3,1	2,9	2,5	3,1	2,7	2,1
Gradés	7,2	6,0	6,2	3,7	3,4	3,2
Employés	10,4	11,9	12,0	8,6	9,1	10,5
Total	6,4	5,8	5,8	3,7	3,6	3,4

### La composition des effectifs



La tendance maintenant amorcée depuis plusieurs années se confirme : les collaborateurs du Cetelem sont de plus en plus qualifiés, jeunes et fidèles à l'entreprise. L'importance des embauches en 1986 confirme les deux premières caractéristiques sans fondamentalement modifier la troisième.

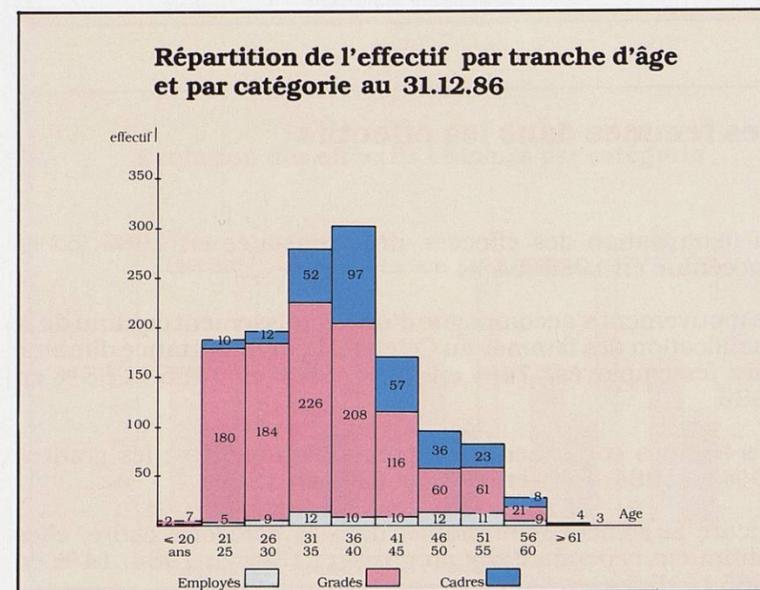
### Des collaborateurs de plus en plus qualifiés :

le nombre des employés devient très faible ; la catégorie des gradés est largement majoritaire ; quant aux cadres, même s'ils diminuent proportionnellement du fait du très sensible accroissement du nombre des gradés, ils augmentent en valeur absolue.

	Proportion de chaque catégorie dans les effectifs		
	1984	1985	1986
Employés	7%	6,5%	5,6%
Gradés	73%	72,0%	73,7%
Cadres	20%	21,5%	20,7%

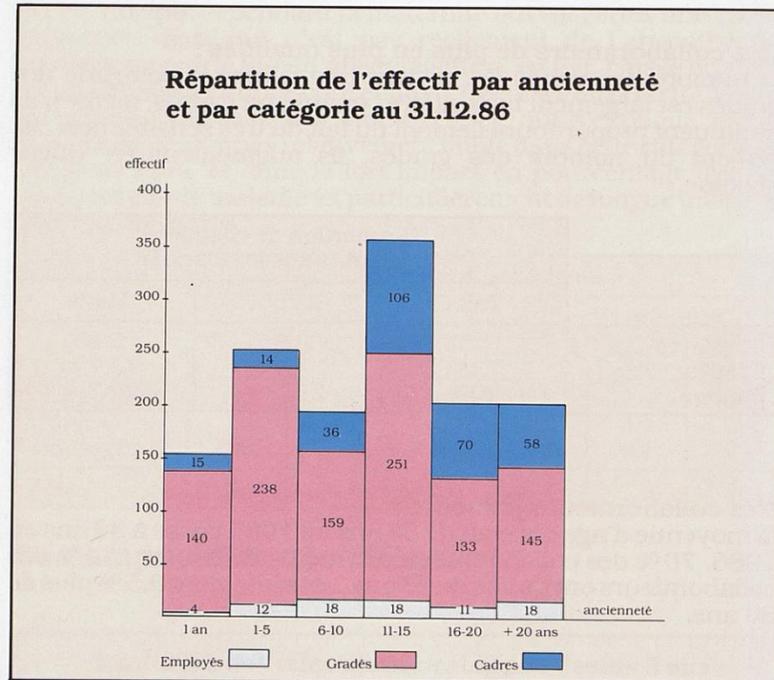
### Des collaborateurs jeunes :

la moyenne d'âge qui était de 38 ans en 1985 passe à 36 ans en 1986. 70% des collaborateurs ont moins de 41 ans ; 14% des collaborateurs ont moins de 26 ans... et seulement 0,5% plus de 60 ans.





**Des collaborateurs fidèles :**  
l'ancienneté moyenne au Cetelem est de 12 ans en dépit des très nombreux recrutements récents.



### Les femmes dans les effectifs

La féminisation des effectifs, déjà constatée en 1985 (52 %) s'accroît en 1986 (54 %).

Ce mouvement s'accompagne d'un accroissement continu de la qualification des femmes au Cetelem. Leur importance diminue chez les employés : 74 % en 1984, 69 % en 1985 et 68 % en 1986.

Les femmes confirment leur prépondérance chez les gradés : 60 % en 1984, 62 % en 1985 et 64 % en 1986.

Encore largement minoritaires dans la catégorie cadre, elles continuent cependant d'y progresser : 13 % en 1984, 14 % en 1985 et 15,5 % en 1986.

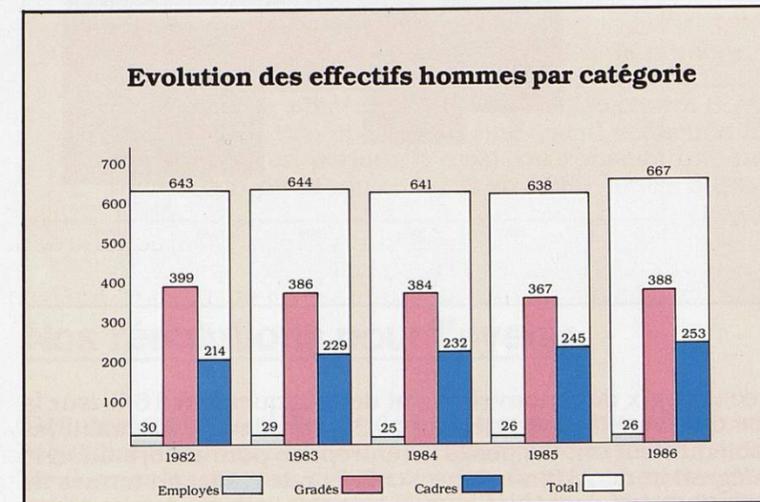
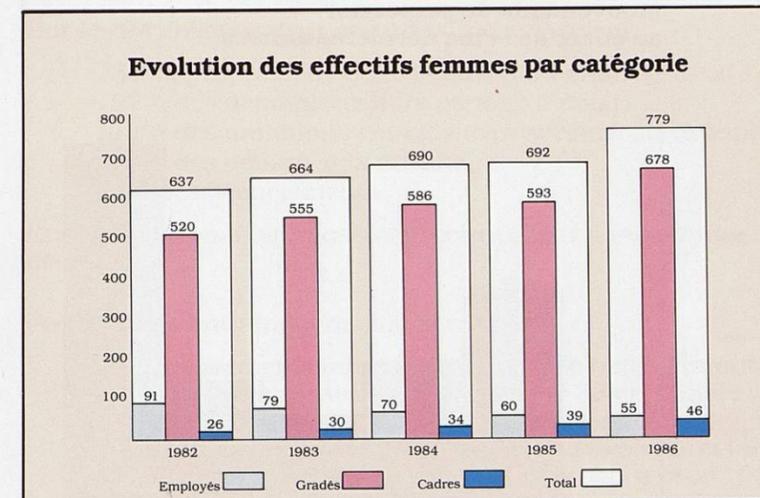
Le nombre de nominations au coefficient 580 (premier échelon de l'encadrement) tend à s'équilibrer entre les sexes.

Les pourcentages atteints à l'heure actuelle par les femmes dans l'effectif du Cetelem posent incontestablement un double problème : celui de leur sur-représentation globale et celui de leur sous-représentation dans l'encadrement.

Ces deux problèmes ne pourront se régler que progressivement par une politique d'embauche et par une politique promotionnelle, bien entendu, respectueuses l'une et l'autre de l'équité entre les sexes, mais qui tiennent compte des besoins de l'entreprise.

### Passage coefficient 580 au cours des 4 dernières années

Années	83	84	85	86
Nombre d'accessions au coef. 580	16	11	16	11
dont nombre de femmes	2	4	7	5



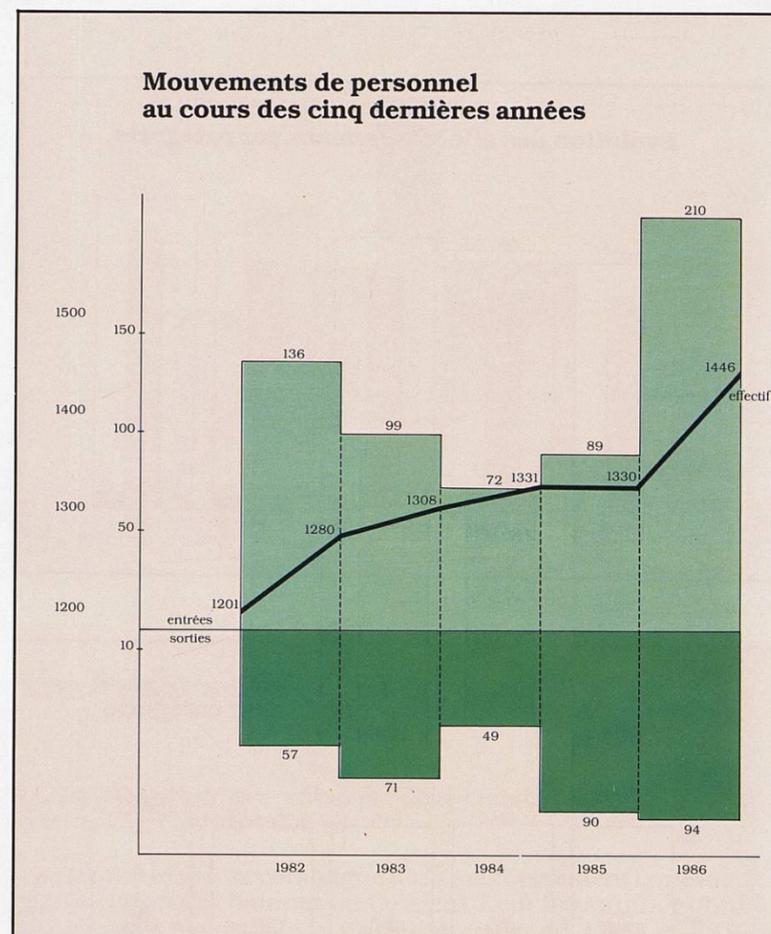


## Les mouvements de personnel

En 1986, 210 nouveaux collaborateurs ont intégré le Cetelem tandis que 94 le quittaient.

Si l'on constate une stabilité globale des départs (90 en 1985), le chiffre des entrées est, lui, tout à fait exceptionnel, on l'a déjà souligné (89 en 1985).

Mouvements de personnel au cours des cinq dernières années



Avec un taux de renouvellement de pratiquement 16% (sur la base des effectifs à fin décembre 85), on devine aisément les problèmes qui ont été posés à l'entreprise pour la formation et l'intégration de 210 nouveaux collaborateurs (et en termes de disponibilité et de tolérance, au changement pour les anciens).

## LES ÉVOLUTIONS ET LES PROMOTIONS

Sur les 210 nouveaux collaborateurs, 205 ont été recrutés à l'extérieur et 5 ont fait l'objet de mutations inter-sociétés Groupe.

Les caractéristiques des nouveaux embauchés sont marquées et ne seront pas neutres pour le proche avenir du Cetelem.

Ce sont essentiellement :

- des femmes : 64 % ;
- jeunes : moyenne d'âge 24 ans et demi ;
- de bon niveau de formation générale : bac + 3 et souvent davantage (38 diplômés supérieurs à la licence).

Sur les 94 collaborateurs ayant quitté le Cetelem :

- 38 correspondent à des départs en période d'essai ;
- 27 à des démissions hors période d'essai ;
- 11 à des mutations vers d'autres sociétés du Groupe ;
- 14 à des départs à la retraite ;
- 3 à des licenciements.

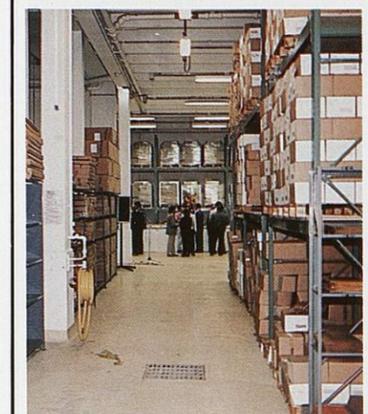
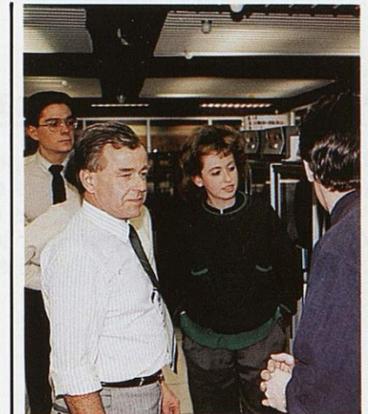
Et nous avons malheureusement connu, cette année encore, un décès.

Ces constats entraînent quelques remarques :

- les mouvements inter-sociétés sont en nette diminution (16 entrées et sorties en 1986 contre 38 en 1985) ;
- les départs en période d'essai sont en sensible augmentation (38 contre 13 en 1985), mais ceci s'explique évidemment par l'importance des embauches réalisées en 1986. Rapportés aux recrutements de l'année, ces départs sont cependant en hausse (18% contre 14% en 85) ;
- les départs à la retraite demeurent stables (14 en 1986 pour 15 en 1985) ;
- le turn-over de l'entreprise (c'est-à-dire le nombre des départs toutes causes confondues rapporté à l'effectif de fin d'exercice précédent) est stable : 7% contre 6,7%... En réalité, si l'on établit le même calcul déduction faite des départs en période d'essai, on constate une nette diminution de ce taux : 4,2% en 1986 contre 5,8% en 1985.

## Nos résolutions pour l'avenir

Définir et tenir une politique de recrutement active et correspondant aux besoins de l'entreprise (équilibre hommes/femmes, répartition judicieuse des types et niveaux de formation).  
Se donner les moyens de mieux suivre la première année de vie professionnelle des nouveaux embauchés afin d'augmenter la qualité de leur insertion dans l'entreprise.



## LES ÉVOLUTIONS ET LES PROMOTIONS

### Nos objectifs permanents

Réussir les reconversions de personnel qu'impliquent l'introduction de technologies nouvelles ainsi que de nouvelles formes d'organisation.

Pourvoir la plupart des postes d'encadrement par promotion interne.

Mettre en place et développer les moyens d'une meilleure gestion prévisionnelle des carrières.

Dans ce cadre, veiller à l'équité des promotions des femmes.

#### Ensemble des promotions

	Employés	Gradés	Cadres	Total
1986	9	182	25	216

#### Dont promotions avec changement de catégorie

	Passages d'employé à grade	Passages de gradé à cadre	Total
1986	4	15	19



### Nos réalisations en 1986

Le Cetelem est une société qui bouge. Les métiers y évoluent, s'adaptant aux besoins de la clientèle et à la concrétisation de nos projets de développement.

D'autre part, la promotion interne continue d'y être largement pratiquée.

### Les changements de métier

Cette année encore, 265 collaborateurs ont changé de métier : 229 dans le Réseau, 20 en rejoignant les services du Siège, 5 en quittant le Siège pour le Réseau et 11 en poursuivant leur carrière dans une autre société du Groupe.

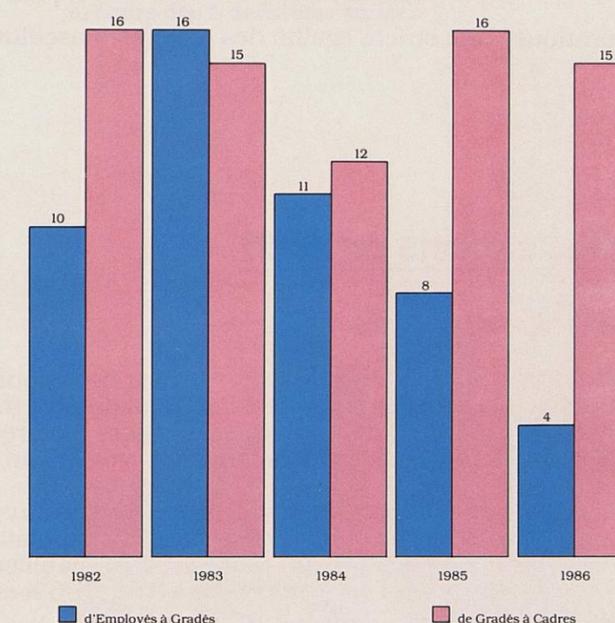
### Les promotions

215 collaborateurs ont été promus en 1986, dont 19 sont passés à cette occasion dans une catégorie professionnelle supérieure : 4 employés sont devenus gradés et 15 gradés sont devenus cadres. Par ailleurs, 3 collaborateurs ont été nommés cadres de direction en 1986.

Au total, sur les 5 dernières années, 49 employés ont été promus gradés et 74 gradés ont été promus cadres.

	1985	1986	Indice de progression
Nbre de pts distribués	16618	24441	+ 47 %
Nbre d'augmentations	372	551	+ 48 %
Dont nbre de promotions	185	218	+ 19 %

Nombre de promotions comportant un changement de catégorie professionnelle au cours des 5 dernières années



### La mobilité géographique

240 collaborateurs au total ont changé de lieu de travail en 1986. Pour 52 d'entre eux, ce changement de lieu de travail, effectué à la demande de l'entreprise a entraîné un déménagement personnel ; à cette occasion, ces collaborateurs ont bénéficié d'une prime de mobilité et de la prise en charge de tous les frais correspondant à leur déménagement.

Mutations et promotions sont évidemment souvent liées dans une entreprise décentralisée comme le Cetelem. C'est le cas environ une fois sur deux en 1986 (28 promotions liées à des mutations géographiques).

### Nos résolutions pour l'avenir

Savoir faire vivre un réel esprit de mobilité, entendu non seulement comme disponibilité géographique, mais aussi intellectuelle (ouverture à l'idée de changement, adaptation rapide et engagement personnel). Poursuivre aussi l'effort entrepris pour améliorer la sélection et la préparation de l'encadrement futur car la rapidité de notre développement nous empêche aujourd'hui trop souvent d'anticiper sur nos besoins.



# RÉMUNÉRATIONS ET DÉPENSES SOCIALES

## Nos objectifs permanents

Décider des augmentations individuelles en fonction des critères de résultat et marquer nettement les différences justes.  
A qualification et résultats équivalents, pratiquer une stricte égalité des salaires masculins et féminins.



## Nos réalisations en 1986

### Les points marquants

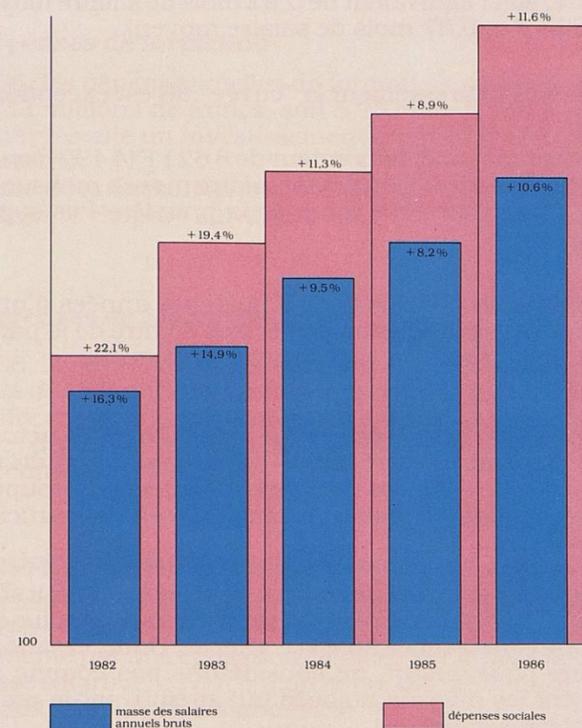
En 1986, le montant total des salaires versés à l'ensemble des collaborateurs du Cetelem s'est élevé à 225,7 millions de francs. Parallèlement, le montant des cotisations sociales a représenté 124 millions de francs, soit 55 % du total des salaires annuels bruts.

De 1981 à 1986, les cotisations sociales ont augmenté plus rapidement que la masse des salaires, mais cette tendance s'atténue ces dernières années, l'écart ayant tendance à se stabiliser. En 1986, la croissance des charges sociales a été de 11,6 % et celle des salaires de 10,6 %.

### Les principales mesures intervenues en 1986

- Au niveau de la profession : après avoir augmenté 4 fois en 1985, dont la dernière en décembre, la valeur du point est restée sans changement en 1986. Un versement compensateur égal à 8,5 % du salaire brut de base de décembre 1985 a été distribué en février 1986 à titre de rattrapage.
- Au niveau du Cetelem : 551 mesures d'augmentations individuelles sont intervenues en 1986 (y compris celles accompagnant 218 promotions). 41 % des effectifs inscrits au 31 décembre 1985 ont été concernés par ces mesures qui ont représenté un total de 24 441 points (2,87 % de la masse salariale). Comparées aux dispositions prises dans ce même domaine en 1985, les augmentations individuelles de 1986 traduisent une forte progression (+ 7 823 points, soit + 47 %). Ce quasi doublement est tout à fait représentatif de la politique que le Cetelem entend conduire dans le domaine des promotions et des augmentations individuelles : la volonté déclarée est de sanctionner la compétence et les résultats obtenus ; or, sur 24 441 points distribués, 20 161 correspondent à ces objectifs et 4 280 (soit 17,5 % seulement) représentent des mesures d'ajustement collectif (notamment 93 dispositions prises au titre de la revalorisation des postes de Directeurs d'agence, indépendamment du niveau de performance des titulaires).

Evolution comparée des dépenses sociales et de la masse des salaires annuels bruts au cours des 5 dernières années

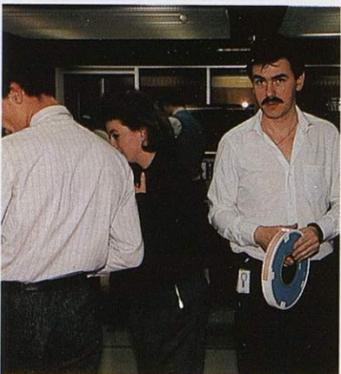
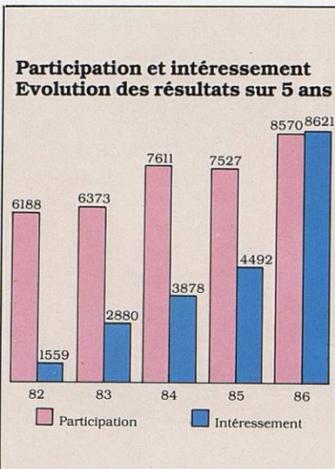


## Les rémunérations des hommes et des femmes

Globalement, il n'existe pas en 1986 de discrimination flagrante entre hommes et femmes en matière de rémunération. Si, dans l'ensemble, la rémunération moyenne des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes, il faut savoir que ce léger avantage est essentiellement dû à l'ancienneté (alors qu'en salaires bruts les femmes sont en moyenne moins rémunérées que les hommes). En revanche, pour les gradés classe 2 (coefficients 395 et 420) le salaire brut des femmes est supérieur à celui des hommes.

La moindre ancienneté des femmes aux autres niveaux de qualification explique qu'elles ne soient en général pas encore souvent dans la partie haute de la fourchette de leur catégorie.





## La participation et l'intéressement

Eléments toujours importants de la rémunération au Cetelem, participation et intéressement l'ont été particulièrement en 1986.

Le montant moyen de la participation s'est élevé à 8570 F par bénéficiaire, soit l'équivalent de 0,92 mois de salaire moyen (en 1985 : 7527 F et 0,87 mois de salaire moyen).

Au niveau de l'intéressement la "cuvée" 86 est exceptionnelle.

Avec un montant par collaborateur de 8621 F (4492 F en 1985) et l'équivalent est de 0,94 mois de salaire moyen mensuel (0,51 en 1985), l'intéressement est pour la première fois supérieur à la participation.

Ainsi, la tendance connue depuis quelques années d'une progression constante des sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement s'est trouvée confirmée.

Il faut à ce sujet, bien comprendre que la formule actuelle de calcul fait dépendre ces résultats au moins autant du niveau d'inflation que de celui des résultats financiers du Groupe : plus le niveau de l'inflation diminue et plus augmentent participation et intéressement.

La conjoncture a été exceptionnellement favorable à cet égard depuis quelques années : ce ne sera pas forcément durable. D'autre part, et simultanément, nos marchés sont de plus en plus l'objet d'une concurrence âpre et coûteuse. Donc, et sans aucun pessimisme pour autant, ne considérons pas comme acquis durablement les niveaux aujourd'hui atteints par la participation et l'intéressement.

## L'évolution du pouvoir d'achat

En 1986, le salaire brut total (hors intéressement) des collaborateurs du Cetelem a augmenté en moyenne de 2,81 %, ce qui s'explique par trois raisons : l'incidence de l'augmentation de la valeur du point intervenue fin décembre 85 qui a joué à plein sur tout 86, les mesures d'augmentations individuelles et l'augmentation de la prime d'ancienneté.

Intéressement compris, le salaire net imposable de ces mêmes collaborateurs a augmenté en moyenne de 5,58 %.

Sur la base de l'indice Insee de l'augmentation des prix en 1986 (2,53 %), l'évolution des salaires au Cetelem la même année est donc de + 0,27 % en salaire brut et de + 2,97 % en salaire net, intéressement compris.

## Autres frais de personnel

Outre les salaires, les charges sociales correspondantes, l'intéressement et la participation, le Cetelem engage d'autres frais qui représentent pour l'ensemble des collaborateurs des avantages sociaux non négligeables.

### Les dépenses de formation

En 1986, les dépenses réelles de formation professionnelle ont été de 13 millions de francs, soit 5,75 % de la masse salariale, ce qui représente un investissement annuel réel de 8990 F par collaborateur.

Le thème de la formation au Cetelem sera traité plus complètement dans le chapitre suivant.

### Les dépenses de restauration

En 1986, la part du Cetelem dans les dépenses de restauration aura été de 10,3 millions de francs (contre 9,2 en 1985). Ce chiffre comprend les primes d'agence, la part de l'employeur dans les dépenses relatives aux tickets-restaurant et au restaurant d'entreprise de Neuilly.

### Les activités sociales et culturelles

Le Cetelem finance les activités sociales et culturelles au bénéfice de tous les collaborateurs de l'entreprise. Le budget de l'AEGCB est alimenté par une cotisation calculée sur la base de 2,84 % de la masse salariale, ce qui a représenté 6,0 millions de francs en 1986, soit 4150 F par collaborateur.

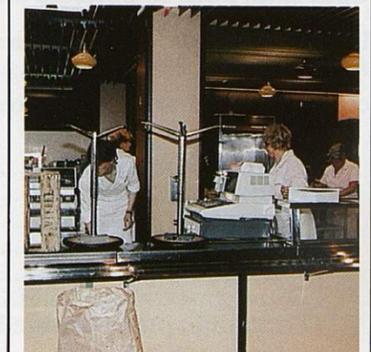
Le budget social du Comité d'Entreprise du Cetelem est constitué par une cotisation égale à 0,16 % de la masse salariale, ce qui a représenté 335 372 F en 1986 soit 232 F par collaborateur.

Avec l'intéressement et la participation, ces divers frais de personnel (qui s'ajoutent aux salaires) se sont élevés en 1986 à 54 millions de francs, soit 37 350 F par collaborateur.

## Nos résolutions pour l'avenir

Poursuivre l'effort entrepris pour mieux sanctionner les résultats et les performances de chacun. Cela suppose des budgets adaptés, mais surtout des pratiques réellement équitables, et perçues comme telles.

Parallèlement, continuer de veiller à maintenir les rémunérations de l'encadrement, dans son ensemble, à un niveau motivant.



## BILAN SOCIAL INDIVIDUEL ET MENSUEL

### Les collaborateurs "type" du Cetelem

Ils ont 38 ans, sont mariés, ont un enfant, sont entrés en 1973 dans le Groupe.

Elle a 38 ans, est mariée, a un enfant, est entrée en 1973 dans le Groupe.

Il a 37 ans, marié, a un enfant, est entré en 1973 dans le Groupe.

Rémunération, en francs : revenus + cotisations (annuels)

12 mois	Eux	Elle	Lui
Leurs rémunérations mensuelles brutes 1986 se sont élevées à .....	11 921	10 291	13 838

Elles comprennent :

	Eux	Elle	Lui
• une prime d'ancienneté de	868	805	941
• une prime d'agence de	312	310	314

Les cotisations sociales se sont élevées à .....

	1 908	1 685	2 171
--	-------	-------	-------

Leurs revenus nets perçus ont été de

	10 013	8 606	11 667
--	--------	-------	--------

\*La notion de collaborateur "type" ne prend en compte que les collaborateurs présents sur les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée et toujours présents au 31 décembre de la même année, les mouvements d'entrées et de sorties de la période sont donc sans incident sur ce mode de calcul.

### Coût total pour le Cetelem (même mode de calcul)

L'entreprise a dépensé pour leurs rémunérations brutes .....

	11 921	10 291	13 838
--	--------	--------	--------

et a versé les charges suivantes :

	Eux	Elle	Lui
• Sécurité Sociale .....	3 206	2 955	3 501
• Retraites.....	632	546	732
• Chômage.....	551	559	639
• Taxes sur salaire .....	1 211	995	1 465
• Assurances .....	389	328	460
• Œuvres sociales et G.M.C. ....	511	443	590
• Formation professionnelle .....	131	113	152

Pour un montant total de : .....

	6 631	5 939	7 539
--	-------	-------	-------

Soit un coût total pour l'entreprise de: .....

	18 552	16 230	21 377
--	--------	--------	--------

Total des prélèvements sociaux les concernant :

• à leur charge .....	1 908	1 685	2 171
• à la charge du Cetelem .....	6 631	5 939	7 539

Soit un montant total de.....

	8 539	7 624	9 710
--	-------	-------	-------

### Les Directeurs d'agence - premier échelon (coefficient 655)

Ils ont 38 ans, sont mariés, ont deux enfants, sont entrés en 1972 dans le Groupe.

Elle a 41 ans, est mariée, a un enfant, est entrée en 1968 dans le Groupe.

Il a 39 ans, est marié, a deux enfants, est entré en 1972 dans le Groupe.

Rémunération, en francs : revenus + cotisations (annuels)

12 mois	Eux	Elle	Lui
Leurs rémunérations mensuelles brutes 1986 se sont élevées à .....	16 077	15 962	16 100

Elles comprennent :

	Eux	Elle	Lui
• une prime d'ancienneté de	1 177	1 441	1 125
• une prime d'agence de	434	406	440

Les cotisations sociales se sont élevées à .....

	2 456	2 465	2 455
--	-------	-------	-------

Leurs revenus nets perçus ont été de

	13 621	13 497	13 646
--	--------	--------	--------

### Coût total pour le Cetelem (même mode de calcul)

L'entreprise a dépensé pour leurs rémunérations brutes .....

	16 077	15 962	16 100
--	--------	--------	--------

et a versé les charges suivantes :

	Eux	Elle	Lui
• Sécurité Sociale .....	3 784	3 802	3 781
• Retraites.....	935	930	932
• Chômage.....	743	737	744
• Taxes sur salaire .....	1 762	1 743	1 766
• Assurances .....	582	571	584
• Œuvres sociales et G.M.C. ....	674	612	686
• Formation professionnelle .....	177	176	177

Pour un montant total de : .....

	8 657	8 571	8 670
--	-------	-------	-------

Soit un coût total pour l'entreprise de: .....

	24 734	24 533	24 770
--	--------	--------	--------

Total des prélèvements sociaux les concernant :

• à leur charge .....	2 456	2 465	2 455
• à la charge du Cetelem .....	8 657	8 571	8 670

Soit un montant total de.....

	11 113	11 036	11 125
--	--------	--------	--------

## Les attachés commerciaux - deuxième échelon (coefficient 480)

Ils ont 36 ans, sont mariés, ont un enfant, sont entrés en 1973 dans le Groupe.

Elle a 36 ans, est mariée, a un enfant, est entrée en 1973 dans le Groupe.

Il a 36 ans, est marié, a un enfant, est entré en 1973 dans le Groupe.

Rémunération, en francs : revenus + cotisations (annuels)

12 mois

### Leurs rémunérations mensuelles

brutes 1986 se sont élevées à .....

Eux	Elle	Lui
10 394	9 985	11 213

Elles comprennent :

Eux Elle Lui

• une prime d'ancienneté de 782 779 788

• une prime d'agence de 423 417 433

### Les cotisations sociales se sont

élevées à .....

1 695	1 638	1 807
-------	-------	-------

Leurs revenus nets perçus ont été de .....

8 699	8 346	9 406
-------	-------	-------

### Coût total pour le Cetelem (même mode de calcul)

L'entreprise a dépensé pour leurs

rémunérations brutes .....

10 394	9 985	11 213
--------	-------	--------

et a versé les charges suivantes :

Eux Elle Lui

• Sécurité Sociale ..... 3 016 2 926 3 197

• Retraites ..... 542 525 577

• Chômage ..... 480 461 518

• Taxes sur salaire ..... 1 006 955 1 108

• Assurances ..... 393 381 416

• Œuvres sociales et G.M.C. .... 464 437 518

• Formation professionnelle ..... 114 110 123

Pour un montant total de : .....

6 015	5 795	6 457
-------	-------	-------

Soit un coût total pour l'entreprise

de: .....

16 409	15 780	17 670
--------	--------	--------

### Total des prélèvements sociaux les concernant :

• à leur charge ..... 1 695 1 638 1 807

• à la charge du Cetelem ..... 6 015 5 795 6 457

Soit un montant total de .....

7 710	7 433	8 264
-------	-------	-------

## Les Employés (coefficient 365)

Ils ont 45 ans, sont mariés, ont un enfant, sont entrés en 1971 dans le Groupe.

Elle a 46 ans, est mariée, a un enfant, est entrée en 1972 dans le Groupe.

Il a 42 ans, est marié, a un enfant, est entré en 1965 dans le Groupe.

Rémunération, en francs : revenus + cotisations (annuels)

12 mois

### Leurs rémunérations mensuelles

brutes 1986 se sont élevées à .....

Eux	Elle	Lui
7 828	7 570	8 605

Elles comprennent :

Eux Elle Lui

• une prime d'ancienneté de 695 615 932

### Les cotisations sociales se sont

élevées à .....

1 342	1 298	1 474
-------	-------	-------

Leurs revenus nets perçus ont été de .....

6 487	6 272	7 150
-------	-------	-------

(8 employés travaillant en agence perçoivent la prime correspondante de 440 F par mois).

### Coût total pour le Cetelem (même mode de calcul)

L'entreprise a dépensé pour leurs

rémunérations brutes .....

7 828	7 570	8 605
-------	-------	-------

et a versé les charges suivantes :

Eux Elle Lui

• Sécurité Sociale ..... 2 465 2 389 2 695

• Retraites ..... 424 409 470

• Chômage ..... 362 350 398

• Taxes sur salaire ..... 667 636 760

• Assurances ..... 330 333 320

• Œuvres sociales et G.M.C. .... 364 347 413

• Formation professionnelle ..... 86 83 95

Pour un montant total de : .....

4 698	4 547	5 151
-------	-------	-------

Soit un coût total pour l'entreprise

de: .....

12 526	12 117	13 756
--------	--------	--------

### Total des prélèvements sociaux les concernant :

• à leur charge ..... 1 342 1 298 1 474

• à la charge du Cetelem ..... 4 698 4 547 5 151

Soit un montant total de .....

6 040	5 845	6 625
-------	-------	-------

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Nos objectifs permanents

Développer les compétences et le potentiel de chacun des collaborateurs de l'entreprise et favoriser ainsi les conditions nécessaires à l'acquisition d'un réel professionnalisme.

### Nos réalisations en 1986

1986 marque pour le Cetelem un nouvel accroissement des efforts de formation.  
Le coût total de l'investissement réalisé s'élève à 13 millions de F (5,75% de la masse salariale) contre 11 millions l'année précédente (5,4% de la masse salariale).



Le coût de la formation s'accroît davantage que le temps qui lui est consacré : au total sur trois ans la formation professionnelle a augmenté de 30,5% en temps et de 53% en coût.

	Heures consacrées à la formation	Indice de progression d'une année sur l'autre
1984	27 100	—
1985	31 750	+ 15 %
1986	35 352	+ 11,5 %

	Coût des formations (en millions)	Indice de progression d'une année sur l'autre
1984	8,5	—
1985	11,0	+ 29,5 %
1986	13,0	+ 18,0 %

Les thèmes centraux de la formation en 1986 sont restés évidemment les mêmes que ceux des années précédentes, mais la ventilation du temps consacré à chacun d'entre eux a été sensiblement différente.

— Développement professionnel : il s'agit essentiellement de la formation à l'exercice des métiers. Avec 27 750 heures de formation (dont 9 754 consacrées au commercial pur) ce thème demeure de loin le plus important, mais son importance reste stable quantitativement (27 000 heures en 1985) et diminue proportionnellement (85% du total en 1985 et 78,5% en 1986).

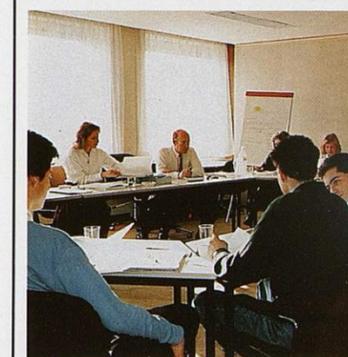
— Management : l'effort réalisé dans ce domaine est notable tant quantitativement (4 809 heures, soit 13,6% du temps total de formation, contre 1 650 heures, soit 5,0% en 1985) qu'en termes de coût. En effet on a le plus souvent choisi de travailler avec des intervenants extérieurs de qualité.

— Technologies : la maîtrise des techniques et technologies qui sont à la base de nos métiers est essentielle comme condition de notre développement. Ce poste a également connu un accroissement sensible du temps de formation (2 793 heures en 1986 contre 1 970 en 1985, soit + 55,5).

En termes de méthodes, la formation professionnelle au Cetelem en 1986 a été marquée par la généralisation d'une démultiplication des actions de formation collective au niveau des Territoires, mais aussi par une certaine difficulté à identifier complètement et précisément les besoins de formation de caractère strictement individuel.

### Nos résolutions pour l'avenir

Faire du processus d'appréciation des performances et des capacités de chacun la première source des actions de formation individuelles : dépasser le simple bilan d'activité pour s'orienter, à partir d'un diagnostic précis, vers la définition de plans d'adaptation à mettre en œuvre.



## LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Nos objectifs permanents

Favoriser la participation de tous à la recherche de meilleures conditions de travail pour une plus grande efficacité.



### Nos réalisations en 1986

Les conditions de travail dans une entreprise comme le Cetelem ce sont tout d'abord des outils informatiques fiables et performants, c'est ensuite la capacité d'adapter en permanence l'organisation aux besoins, c'est enfin la volonté de faire de l'aménagement et de l'équipement de nos locaux un atout au service de notre efficacité et de la qualité de nos prestations.

#### **L'informatique et la télématique**

Au-delà des multiples et inévitables difficultés durement vécues au quotidien, 1986 apparaît à l'heure des bilans comme une année riche en réalisations et sûrement même comme une année charnière : celle d'une informatique qui s'équipe, s'organise, se transforme pour mieux accompagner et même précéder les développements de l'entreprise.

Le nombre des écrans et des imprimantes a été considérablement accru (respectivement +398 et +210). Au niveau de l'informatique centrale 4 nouveaux dérouleurs de bande 3480 ont été acquis, augmentant ainsi le nombre et la fiabilité des opérations traitées. La migration de DOS vers MVS a été définitivement réalisée et ICI (Infocentre 1) permettant la manipulation de nos fichiers dans des délais extrêmement rapides a été mis en place, améliorant ainsi la connaissance statistique des opérations et leur contrôle.

Les liaisons Transpac sont souvent largement responsables de la dégradation des temps de réponse. On a renforcé ce qui pouvait l'être (remplacement des unités de contrôle par des unités plus puissantes et adjonction de deux nouvelles lignes) mais tout ne dépend pas de nous...

Les équipes informatiques ont été très sérieusement renforcées (18 nouveaux collaborateurs dont 4 analystes, 8 analystes-programmeurs, 2 Ingénieurs Informatique, 1 Chargé d'études, 2 Pupitreurs et 1 Opérateur) et réorganisées (création d'un service de coordination destiné à faciliter les relations avec les utilisateurs).

La télématique de son côté s'est encore mieux équipée par l'acquisition d'un Prime 2750 pour la seule gestion des Ficom, qui se trouve ainsi isolée et protégée.

#### **L'organisation du Réseau**

1986 a été une année à la fois de consolidation de l'organisation mise en place l'année précédente et de maturation de nouvelles idées pour une évolution de cette organisation.

La réunification des réseaux, avec ses conséquences en termes d'organisation des agences autour de pôles production et gestion, a permis d'une part un brassage des cultures Distribution/Particuliers (et donc une meilleure connaissance mutuelle) et d'autre part l'émergence d'un réel souci de gestion des clients (et non plus seulement de leurs dossiers).

Mais dans le même temps se découvraient les limites et la fragilité d'un système qui, en atomisant excessivement les équipes, en diminuait les performances et aggravait le déjà très délicat problème de l'accueil commercial.

L'idée de regroupement des pôles gestion clientèle est née de cette constatation et elle alimentera de nouveaux chantiers en 1987.

#### **L'aménagement des locaux**

17 nouvelles implantations d'agences étaient programmées pour 1986 : 10 ont été entièrement réalisées, 4 étaient en cours en décembre 86, 2 immeubles restaient à trouver et un projet avait été abandonné. Sur les 52 chantiers programmés dans des agences déjà installées, 46 ont été achevés dans l'année.

Le coût total des travaux (aménagements ou installations nouvelles) s'est élevé à 17,2 millions de francs.

Par ailleurs 5 agences ont vu renouveler leur installation téléphonique avec la mise en place d'un système plus performant et plus adapté à leurs besoins (il s'agit du système Resa, qui permet de faire face à un nombre plus important d'appels et de les transférer facilement d'un poste à un autre).

D'autres agences seront progressivement équipées de ce système à l'avenir.

#### **L'expression des salariés**

Le nouveau protocole, signé en janvier 1985, visait à sortir les réunions de droit d'expression d'un dialogue réduit à un échange question-réponse pour les ouvrir sur un travail réel à l'intérieur des groupes : à partir de thèmes concrets concernant les moyens et les méthodes de travail, trouver ensemble des solutions pour être plus efficaces...

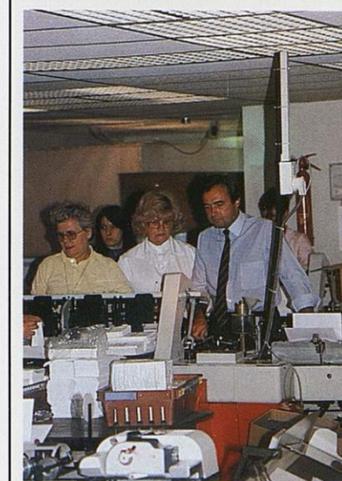
87 réunions ont eu lieu et ont concerné 995 personnes. Les principaux thèmes abordés ont été : «les moyens à mettre en œuvre pour continuer notre développement en améliorant la qualité», «la réorganisation des pôles», «la gestion des Ressources Humaines», etc.

Par ailleurs quatre expériences ont été engagées dans lesquelles les groupes concernés réfléchissent collectivement à leur fonctionnement et aux améliorations à y apporter. Ces groupes sont assistés dans ce travail de réflexion et d'analyse par des intervenants spécialisés, facilitateurs de leur démarche de recherche.

### Nos résolutions pour l'avenir

Développer progressivement le souci de la qualité dans toute l'entreprise. Multiplier les expériences de réflexions et travaux en ce sens.

Faire toujours plus appel à la compétence et à l'imagination de tous.



## LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

### Nos objectifs permanents

Approfondir les relations avec les instances représentatives du personnel et entretenir avec elles une information et une communication de qualité, afin de développer un dialogue ouvert et efficace, rigoureux et exigeant, au service de l'efficacité de l'entreprise.

### Nos réalisations en 1986

Fin 1986, 67 collaborateurs du Cetelem détenaient chacun au minimum un mandat de représentation du personnel (4,6% des effectifs).

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 13 fois en 1986, et ses commissions trois fois (une réunion de la commission économique pour l'examen des comptes, deux réunions de la commission formation).

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni 5 fois, soit une fois par trimestre, plus une réunion exceptionnelle en juillet pour se voir présenter les projets de travaux de transformation du restaurant d'entreprise de Neuilly et examiner les problèmes posés par le contrôle et la sécurité à l'entrée des immeubles.

Les délégués du personnel se sont réunis 39 fois. Depuis l'automne 85 ils sont répartis en 10 établissements : les 8 Territoires, le Recouvrement Personnalisé, le Siège.

L'accomplissement des missions des représentants du personnel a totalisé 5 704 heures rémunérées (autant que l'année précédente : 5 847 heures).



Ces 5 704 heures se sont réparties de la manière suivante :

Comité d'Entreprise et annexes	2 205 h	38,6%
Délégués du Personnel	979 h	17,2%
C.H.S.C.T.	487 h	8,5%
Syndicats (réunions avec Direction comprises)	1 505 h	26,4%
AEG/CB - ASCB	392 h	6,9%
Comités Groupe	119 h	2,1%
Divers	17 h	0,3%
<b>Ensemble</b>	<b>5 704 h</b>	<b>100%</b>

Pour son fonctionnement le Comité d'Entreprise dispose d'une subvention versée par le Cetelem qui, conformément à la loi, représente 0,2% de la masse salariale, soit 470.138 F en 1986 (419.216 F en 1985, + 12,2%).

Les autres instances représentatives du personnel sont également amenées à exposer des frais (par exemple de voyage) dont certains sont pris en charge par le Cetelem.

Ces frais (en plus de la subvention versée pour le fonctionnement du Comité d'Entreprise) se sont élevés en 1986 à 85 900 F (soit en légère diminution comparativement à 1985 : 99 400 F).

Délégués du personnel	8 700 F	10,1%
C.H.S.C.T.	36 200 F	42,1%
Syndicats	13 000 F	15,1%
AEG/CB - ASCB	18 900 F	22,0%
Comités Groupe	6 000 F	7,0%
Divers	3 100 F	3,6%
<b>Ensemble</b>	<b>85 900 F</b>	<b>100%</b>

On peut chiffrer à 1 372 000 F l'investissement financier effectué en 1986 par le Cetelem dans le domaine de la représentation du personnel : subvention budget de fonctionnement du C.E. : 470 138 F - frais de mission des représentants du personnel : 85 900 F - heures de représentation rémunérées : 815 962 F - ce qui représente 948 F en moyenne par collaborateur pour l'année.

### Nos résolutions pour l'avenir

Développer encore la volonté d'un travail en commun efficace, au service de l'entreprise comme de tous ses collaborateurs.



# L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION INTERNES

## Nos objectifs permanents

Augmenter l'intensité et la qualité de la communication et de l'information. Contribuer ainsi au développement de la compétence, de l'efficacité et de l'adhésion de tous aux projets de l'entreprise.



## Nos réalisations en 1986

1986 a été une année de réflexion et de remise en cause, parallèlement à la poursuite des actions entreprises (Les Nouvelles, Perspectives, Journées connaissance de l'entreprise).

Une enquête conduite avec Communica International, consultant extérieur spécialisé, a été réalisée pour vérifier la perception des moyens en place.

Les conclusions de cette enquête ont conduit à des évolutions importantes, décidées en octobre 86, qui n'ont pas toutes vu le jour avant la fin de l'année.

### – Le journal d'entreprise.

4 numéros de 32 pages ont été édités en 1986.

Non remis en cause dans son principe, mais très sévèrement critiqué quant à sa forme et son contenu, ce journal (Les Nouvelles) avait déjà connu lors de ses derniers numéros de très sensibles améliorations allant dans le sens souhaité par ses lecteurs.

Mais il faut encore aller plus avant et trouver une présentation et un ton pour rendre ce journal plus attractif et donc attendu. Ce sera un challenge de 87.

### – Perspectives.

Globalement très apprécié, Perspectives, mini-revue de presse, a connu 118 parutions en 1986.

Antérieurement diffusé auprès du seul encadrement, Perspectives fait l'objet, après avoir changé de présentation, d'une diffusion générale depuis le mois de novembre 86.

L'édition hebdomadaire en est complétée de numéros spéciaux si nouvelle urgente ou spécialement importante, ainsi que de dossiers complets d'information sur un thème d'intérêt général (par exemple la Carte Bleue).

### – Les Journées "Connaissance de l'entreprise".

Ces journées, devenues une institution, visent à accroître et actualiser en permanence la connaissance que les collaborateurs du Cetelem ont de leur entreprise.

18 réunions ont été tenues en 1986 pour 288 collaborateurs (16 en 1985 pour 208 collaborateurs). 12 de ces réunions ont concerné des Attachés Commerciaux du Réseau, 1 des Directeurs d'agence du Recouvrement Personnalisé, 1 des Chargés de Recouvrement de ce même Recouvrement Personnalisé et 4 des collaborateurs du Siège.

La pratique, les différents avis recueillis auprès des participants, l'importance des effectifs du Cetelem (et donc la nécessité d'accélérer la cadence des journées ou d'augmenter l'importance des groupes pour maintenir un niveau de participation suffisant) conduisent à s'interroger sur les modalités de mise en œuvre d'une formule dont tout un chacun reconnaît l'utilité et l'agrément dans sa forme actuelle.

Ce sera aussi un challenge de 87.

### – Le dossier d'informations sociales (Hommes et Femmes...).

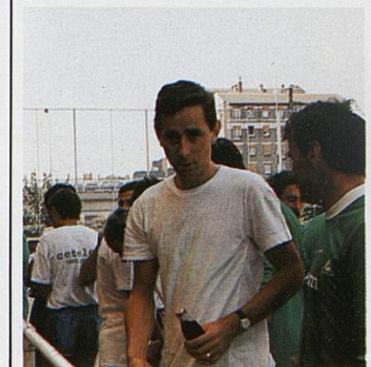
Bien accueilli, ce document destiné à chacun des collaborateurs de l'entreprise reprend sous une forme synthétique un grand nombre de données sociales concernant le Cetelem.

En outre de ces différents supports de communication une vidéo a été réalisée, pour illustrer la présentation de la Direction de l'Administration Générale, dans le cadre des journées "Connaissance de l'entreprise".

Le budget total du département Information et Communication internes en 1986 s'est élevé à 1 333 800 F :

• Enquête Communica International	145 900
• Le journal	228 500
• Perspectives	60 000
• Journées "Connaissances de l'entreprise"*	450 000
• Dossier informations sociales	198 400
• Vidéos	251 000
<b>Total</b>	<b>1 333 800</b>

\*Hors frais de voyage (non précisément identifiés) et certains frais d'hôtellerie.



## Nos résolutions pour l'avenir

Fournir une information vraie et actuelle, qui donne une image exacte de l'entreprise, de ses projets et de son environnement afin d'accroître les connaissances de chacun et faciliter ainsi sa participation à la construction de notre avenir commun.



dossier d'informations sociales 1986

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de ce dossier ainsi que, si vous le souhaitez, des documents tels que Bilan social, etc.  
Le cas échéant, prenez contact avec la Direction des Relations Sociales et des Ressources Humaines.  
Secrétariat : Josette Bienfait - (1) 47 38 85 62

Dossier d'informations sociales 1986  
Réalisation : Direction des Relations Sociales  
et des Ressources Humaines

